Biblio du Parlement 9295
OTTAWA Ont

La Minerve

66ME ANNEE—No 251 | MONTREAL, VENDREDI, 6 JUILLET 1894 | LE No: DEUX CENTS

Frank Lake
Oshawa, Ont.

Enflure Inflammatoire

"Mon fils était affligé d'une grande douleur dans les jointures, accompagnée d'une enflure si mauvaise qu'il ne pouvait monter se coucher sans se trainer sur les mains et les genoux. Ayant lu tant de choses à propos de Hood's Sarsaparilla, je décidai de l'essayer et en eus une demi-douzaine de bouteilles dont quatre l'ont entièrement guéri." MME G. A. LAKE, Oshawa, Ontario. **LA HOOD GUERIT.**

Hood's Pills guérissent les maladies de foie, constipation, bile, jaunisse, etc. 25 cents.

DEMANDEZ LE

VISSER GIN

Les plus hautes sommités médicales le recommandent dans toutes les

Affections des reins, de la vessie, de la goutte, et de la gravelle

ESSAYEZ-LE

—ET—

VOUS VERREZ LE RESULTAT

En vente dans toutes les épiceries et chez les marchands de liqueurs.

Marchands-Tailleurs

N. LEVEILLE
MARCHAND-TAILLEUR

Employé pendant 18 ans à la maison L. C. De Tonnancour

1381 rue St-Laurent, Montréal

Nouvellement reçus; les draps, meltons, tweeds français, anglais et écossais pour costumes ou habillements de printemps. Venez voir.

GIBB & CIE

Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de

TWEED, DRAP ET MERCERIE

Ainsi que des patrons de Poole pour habillements invitent le public à les visiter.

LITERIE

—DE LA—

MAISON LA PLUS RECOMMANDABLE

Etablie depuis 25 ans

ROCK BOTTOM PRICES

J. E. TOWNSEND

1 Petite rue Saint-Antoine, coin de la rue Saint-Jacques seulement

Téléphone 1906.

Ciment,

Tuyaux d'Egout,

Belles briques

—A—

TRES BAS PRIX

—CHEZ—

F. HYDE & CIE

31 Rue Wellington

TÉLÉPHONE No 9354

SUPPLEMENT

—A LA—

Shipping Manufacturers' List

NOMS ET ADRESSES

—DES—

Manufacturiers en Canada

Disposés par ordre alphabétique pour l'usage des souscripteurs à la liste

1894

PRIX DES DEUX LIVRES - - - $3.00

En vente chez Desbarats & Cie, Trudel & Demers, Geo. Bishop.

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur. 11 rue Hermine. Téléphone 798, H. N. TABB, Gerant. 119-1an

L. J. HERARD

Marchand de fer, d'outils, ustensils de cuisine, APPAREILS de CHASSE et de PECHE, etc.

No 26 rue St-Laurent,

TÉLÉPHONE 6664. MONTREAL
184-jno

The Liverpool London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF - - - - - - - $40,822,000

Montant placé au Canada: $1,500,000

DIRECTEURS AU CANADA

Hon. Henry Starnes, Président.
Edmond J. Barbeau, Ecr.
W. J. Buchanan, Ecr.
Andrew Frederick Gault, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

G. F. C. Smith, Agent Général.

Cyrille Laurin, sous-agent pour la cité.

Votre patronage est sollicité.

Bureau principal et succursale au Canada

16 PLACE D'ARMES

Coin de la rue Saint-Jacques,

MONTRÉAL. 8-1a

DERNIERES NOUVELLES

Pour les dernières nouvelles voir en troisième page.

PETITES NOUVELLES

—Assortiment considérable de vêtements d'été pour dames, vendus à grand sacrifice, au cours de la grande vente de juillet, chez S. Carsley.

—Il vient de paraître à Montréal un nouveau journal de médecine: *La Clinique*. Les docteurs Duhamel et F. X. de Martigny en sont les propriétaires et rédacteurs.

- Un cultivateur de Saint-Vincent de Paul, nommé Louis Robert, a passé en cour du Recorder pour brutalité envers son cheval. Il avait été arrêté par l'inspecteur Racey. Le Recorder l'a condamné à $3 d'amende et les frais.

—Le sieur Jean Dupras, de la rue Chenneville, a été arrêté sur la dénonciation de sa femme, qui l'accuse de l'avoir frappé à la tête à l'aide d'un couteau de table. Dupras a plaidé non coupable en cour du Recorder, et son procès a été fixé à ce matin.

—Un nommé Xavier Barbeau a été arrêté par le constable Hunter en vertu d'un mandat de la cour de Police pour ivresse et assaut sur sa femme. Le prisonnier a plaidé coupable et a été écroué pour huit jours afin de lui permettre de cuver son vin.

—M. Robert Potts, mécanicien en chef du vapeur "Edmonsley", a fait arrêter trois des chauffeurs nommés Thomas Brown, George Hartey et Edward Welsh, pour insubordination. Les accusés, qui ont plaidé coupable, resteront en prison jusqu'au départ du navire.

—Un vol avec effraction a eu lieu la nuit dernière à la résidence de M. J. H. Kay, No 43 avenue du collège McGill. Les voleurs se sont attaqués à la bibliothèque, d'où ils ont enlevé environ 300 volumes. Les détectives ont été avertis. Chose étrange, les gens de la maison n'ont découvert le vol que le matin.

—Les constables Authier et Rompré ont arrêté J. B. Gagnon et Joseph Robichaud, sous soupçon de vol. Les prisonniers offraient en vente des marchandises d'occasion, un harnais. Gagnon n'est sorti que depuis peu du pénitencier. Les deux prisonniers ont été écroués jusqu'à ce que l'on retrouve le propriétaire du harnais.

—Le nommé Timothy O'Sullivan, de la rue Murray, n'est pas un locataire commode. Il a menacé sa propriétaire, Mlle Catherine Kannon, avec un rasoir ouvert à la main, parce qu'il a une dent contre elle. Par égard pour la femme et les enfants du prisonnier, le Recorder n'a condamné ce dernier qu'aux frais ou 15 jours de prison.

—Un homme ivre a failli être victime d'un fatal accident dans la rue Saint-Laurent. Il voulut sauter en bas d'un tramway en mouvement près de la rue Sainte-Catherine. Comme il avait les jambes peu solides, il roula sur le sol. L'ambulance fut appelée et l'ivrogne fut conduit à l'hôpital Général. Il n'avait heureusement que de légères égratignures dans la figure.

—Réduction considérable sur toutes les classes de marchandises, nouveautés; assistez à la grande vente du mois de juillet qui se poursuit actuellement chez S. Carsley.

—Un vent de folie passe de nouveau sur notre ville. Plusieurs échevins ont reçu depuis quelques jours des lettres de menaces. On s'en prend même au greffier de la ville, que l'on tient, lui aussi, responsable de la stagnation des affaires. Des milliers d'ouvriers sont oisifs. Il faut des travaux, des améliorations publiques pour donner de l'ouvrage à la foule de "sans-travail".

—Le club de Natation de Laprairie vient de faire ses élections. Elles ont donné le résultat suivant: Commodore, J Nelson; président, J W Brunet; vice-président, Cérat; secrétaires, MM. Barbeau et Easinhart. Comité de réception et d'amusements, MM. Guérin, Carr, Pagnuelo, Curties, Lefebvre et Gour. Le premier bal de la saison aura lieu samedi à huit heures et demie, à l'hôtel Robert.

— Ferdinand Léonard et Napoléon Pagé, les deux employés de la maison Frothingham et Workman, impliqués dans les vols pour lesquels un nommé Maheu a été condamné à une année de travaux forcés, ont reçu une punition semblable, hier matin. En prononçant la sentence, le jeune Dugas a fait remarquer aux prisonniers qu'il avait eu l'intention d'abord de les condamner au pénitencier, mais qu'il ne voulait pas se montrer plus sévère que le président de la cour d'assises.

—Il y a un an, M. Aldéric Filiatrault, huissier-audiencier à la cour du Banc de la Reine, prenait un tramway sur la rue Saint-Denis. Au coin de la rue Sainte-Catherine il fut transféré sur le char allant vers l'est. A la rue Saint-Hubert, le conducteur le pria de payer. M. Filiatrault déclara qu'il avait déjà payé dans l'autre voiture; cela ne contenta pas le conducteur qui le fit descendre, malgré ses protestations et celle de ses amis qui l'avaient vu payer. La chose vient de se régler devant les tribunaux. L'ignorance et l'impolitesse du conducteur feront payer $20 et les frais à la Cie des tramways.

—Le constable spécial du parc Royal a arrêté le nommé Jimmy Verdi, de la rue Saint-Georges, qui faisait un tapage infernal pendant la représentation; mais le sieur J. B. Fortin, de la rue Robin, l'a attaqué pour lui faire lâcher prise. Les deux turbulents ont, cependant, été arrêtés et, hier, ils avaient à rendre compte de leur conduite en cour du recorder. Ce dernier leur a fait une verte semonce. "Le peuple, a-t-il dit, a besoin des lieux d'amusement comme le parc Royal, et la femme et la jeune fille doivent pouvoir les fréquenter sans crainte; c'est pourquoi la police tient à y faire respecter l'ordre". Verdi a été condamné à fournir une caution de $100 ou à passer 1 mois en prison. Fortin s'en est tiré avec $3 d'amende ou 15 jours à la même peine.

C'EST VOTRE AVANTAGE

D'acheter vos chapeaux chez Chs Desjardins et Cie, 1537, rue Sainte-Catherine. 143-6

BELLE CEREMONIE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE AU BON-PASTEUR

MGR LAFLÈCHE PRÉSENT

Une belle cérémonie a eu lieu hier matin, au couvent du Bon Pasteur, à l'occasion de la vêture de six novices et de la profession de quatre religieuses.

A huit heures précises, Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, a dit la messe, accompagné de M. Richard, supérieur du collège des Trois-Rivières, et de M. J. P. Dupuy, curé de Saint-Romuald de Farnham.

Au chœur, on remarquait MM. les abbés Racicot, Delinelle et Perreault, respectivement supérieur, chapelain et assistant-chapelain du monastère du Bon-Pasteur; Brady, chapelain de la prison des femmes; l'abbé Duplessis et quatre Frères des Ecoles Chrétiennes.

A l'issue de la messe, Mgr Laflèche a fait un sermon de circonstance, qui a duré de 8.45 hrs à 9.45 hrs. Il prit pour texte: "Maître, que faut-il que je fasse pour arriver à la vie éternelle?"

Monseigneur termina son sermon en disant que le cloître n'était pas une prison, mais bien plutôt le foyer de la vraie liberté. C'est en se livrant corps et âme au service de Dieu qu'on se trouve, à la fin, libre de tout esclavage.

Le sermon terminé, le chœur chanta le "Veni Creator" des psaumes, le "Libera" et d'autres chants liturgiques. Vint ensuite la cérémonie des prises d'habit et de professions religieuses.

Ont pris le saint habit: Mlle Maria L Desaulniers, de Saint-Barnabé, en religion Sœur Marie de Saint-Alexis; Aglaé Phaneuf, de Saint-Césaire, en religion Sœur Marie des Sept-Douleurs; Rosa Laramé, de Montréal, Sœur Marie de Sainte-Adelaïde; Georgiana Girouard, de Saint-Paul, en religion Sœur Marie de Saint-François de Paul.

Mlle Rosalie Collin, de Saint-Thomas de Montmagny, en religion Sœur Marie de Saint-Joseph du Sacré-Cœur.

Mlle Eugénie Despatie, de Montréal, en religion Sœur Marie de Saint-Bruno.

Les deux premières sont des sœurs de chœur et les quatres autres sont des novices converses.

Voici maintenant les quatre nouvelles professes:

Sœur Marie de Sainte-Priseille, née Sarah Buckley, d'Halifax, N. E.

Sœur Marie des Martyrs, née Alma Dufort, de Sainte-Théodosie.

Sœur Marie de Saint-Wenceslas, née Katie Lacey, d'Ottawa.

Sœur Marie de Sainte Germaine Cousin, née Anna Bélisle, de Montréal.

Les trois premières étaient des novices de chœur et la dernière une novice converse.

Souvenir

Le public ne devrait pas perdre l'occasion d'aller voir le "plateau souvenir" en argent représentant la Place d'Armes, ouvrage unique dans son genre, offert en vente par la maison Simpson, Hall, Miller & Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

COLLEGE DES MEDECINS

RESULTAT DES DERNIERS EXAMENS

Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine viennent de se terminer et voici le résultat. Cinquante-deux candidats étaient inscrits. Voici les noms de ceux qui ont passé:

Admis à l'étude: M. Chagnon, Amédé Lassonde, J D Laramée, Fred Wilkins, J Marc Boivin, J B Dolor, Aquin S W Laroche, Antonio Miquelon, Hector Desloges et A L de Martigny.

Passés sur les sciences: F Gadbois, P Favier, J Vadnon, H Smith, F H Wolferston, Thos O Daigneault, H Marande et H G Hudon.

Passés sur les lettres, John H Finnie, F A J Pesant, William Foucault, J A Duclos, A M T Forbes, A Jacotel, T L D Boulanger, J Barsalon et C. Davidson.

Les examinateurs étaient les docteurs Brosseau, F W Campbell et Dagenais.

A. S. BROSSEAU, L. D. S.,

CHIRURGIEN-DENTISTE

Extraction des dents sans douleur. Dents posées sans palais. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 54-1a

LE PRISONNIER DUPONT

DÉNONCE SES COMPLICES

Alexandre Dupont, journalier, de la rue Saint-Jacques, arrêté sous l'accusation de vol au magasin de M. Raphaël Marks, 2330 rue Notre-Dame, a été traduit devant le magistrat de police pour rendre compte de sa conduite.

Se sentant incapable d'échapper, il confessa sa faute et il dénonça ses complices, contre qui des mandats d'arrestation ont été lancés.

En attendant, Dupont a été ramené en prison. Son procès a été remis à une huitaine.

Cadeaux de noces

Ne pas oublier que la maison la mieux assortie en articles en verre coupé, saladiers "Dalton", lampes, pendules de fantaisie, et tous les présents les plus élégants et les mieux finis comme cadeaux de noces, est celle de MM. Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 241—jno

A SAINT-TIMOTHEE

UN HOMME NOYE DANS LE CANAL

On mande de Saint-Timothée que Treffié Montpetit, cultivateur, s'est noyé dans le canal de Beauharnois, dans la nuit de lundi à mardi.

Son cadavre a été trouvé mardi midi. Le Dr Demers, assistant-coroner du district, a tenu une enquête. Un verdict de "trouvé noyé" a été rendu.

—L'unique moyen de guérir la toux est de faire usage du *Baume Rhumal* qui en même temps fortifie les bronches, les poumons, la gorge, en calmant l'irritation. 251-2

LES GREVISTES de PULLMAN

TENTENT DE FAIRE CHOMER NOS OUVRIERS

Certains agitateurs, faisant partie des grévistes des ateliers de Pullman, près de Chicago, sont en cette ville depuis quelques jours et cherchent à induire les employés de nos différents chemins de fer à se mettre en grève.

Ils n'ont pas réussi jusqu'à présent, et nous espérons que les ouvriers ne se laisseront pas entraîner dans une échauffourée qui ne sera nuisible qu'à eux.

PELERINAGE A STE-ANNE DE BEAUPRÉ

SOUS LA DIRECTION DES RR. PP. OBLATS

Pour les messieurs: le 4 août, à 5 hrs p.m. 226-3 f p s

Aux amateurs

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

Cour du Banc de la Reine

LES JURÉS NE SONT PAS D'ACCORD

SÉVÈRES PAROLES DU JUGE

Hier matin dès l'ouverture de la cour du Banc de la Reine une foule de curieux encombraient la salle d'audience pour entendre le verdict que les jurés rendraient contre Riley et al.

Après avoir fait l'appel des jurés, M. Sicotte, greffier de la couronne, leur demande s'ils se sont accordés sur leur verdict, et tous répondent: non. Alors le président du tribunal a paru surpris et a adressé aux jurés les paroles qui suivent: "Messieurs, je suis réellement surpris de voir que vous ne pouvez pas vous accorder sur votre verdict. Pourtant la preuve était évidente et claire. Je suis forcé de dire qu'il y en a parmi vous qui ne sont pas dignes d'être jurés. Leur conduite est une honte. Je vous renvoie en conséquence"

Ces paroles ont été reçues avec froideur et les jurés ont paru mécontents. Sur douze, huit voulaient déclarer les accusés non coupables. Le juge a ensuite remis Langsdale en liberté.

Les autres accusés, Jos O'Neil, James L Fishbrooke, W E Jackson et James Dwaine, ont fourni un cautionnement personnel de $100 chacun et ils subiront un nouveau procès à la session de septembre.

Puis la cour s'est ajournée au 1er de septembre.

Cadeaux de noces

Ne pas oublier que la maison la mieux assortie en articles en verre coupé, saladiers "Dalton", lampes, pendules de fantaisie, et tous les présents les plus élégants et les mieux finis comme cadeaux de noces, est celle de MM. Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 214—jno

FERMES EXPERIMENTALES

GRAND NOMBRE DE CULTIVATEURS LES VISITENT

M. Girouard, député des Deux-Montagnes, a organisé pour aujourd'hui une excursion des cultivateurs du district de Terrebonne à la ferme expérimentale d'Ottawa.

Les cultivateurs des paroisses de Saint-Clément, Saint-Louis de Gonzague et Saint-Timothée ont visité, hier, la ferme expérimentale des Trappistes, à Oka. Les révérends pères les ont reçus avec courtoisie.

Pendant plus de 50 ans

Le Sirop adoucissant de Mme Winslow a été en usage pour la dentition des enfants. Il plait à l'enfant, amollit les gencives, adoucit la douleur, guérit de la colique et est le meilleur remède contre la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille. 244-11

TENTATIVE DE SUICIDE

UNE FEMME SE JETTE A L'EAU

ON CROIT QU'ELLE EST FOLLE

Albina Racine, une femme dont l'histoire est inconnue, est aujourd'hui entre les mains de la justice.

La malheureuse a tenté de mettre fin à ses jours en se jetant à l'eau, dans le canal, vis-à-vis la "Canada Switch Company", mais un gardien de nuit l'a empêchée de donner suite à son fatal projet. Il réussit à la sauver de l'eau et la livra au lieutenant de police Gray.

La femme Racine passa la nuit dans une cellule du poste central et, hier matin, elle fut citée devant le juge Dugas. Elle paraît privée de raison. Le juge a ordonné de lui faire un examen.

LES CHAPEAUX LES MEILLEUR MARCHE

Sont ceux de la maison Chs Desjardins et Cie, 1537, rue Sainte-Catherine. Une spécialité de pardessus et manteaux en caoutchouc, ainsi que des chapeaux romains. 245-6

REVUE JUDICIAIRE

SYNDICS POURSUIVIS

M. George Smith, plombier, poursuit les syndics de la congrégation Saint-James.

CAPIAS

Un bref de *capias* a été émis contre M. Graunette pour un montant de $300.

ENTRE LOCATAIRES

Le juge Champagne vient de rendre en cour de Circuit un jugement qui intéresse au plus haut point les locataires.

M. N. Beaudry loua de M. O. Drouin un logement dans la rue Saint-Hubert. Il devait avoir en commun avec M. Philippe Aubert de Gaspé, locataire dans la même bâtisse, droit à un hangar et au passage y conduisant.

M. de Gaspé refusa à M. Beaudry l'usage du hangar et le droit de passage. La conséquence fut que le propriétaire, M. Drouin, fut poursuivi en dommages au montant de $25 par Beaudry. Le propriétaire de son côté appela de Gaspé en garantie.

Ce dernier a été condamné à payer les $25 de dommages et de plus les frais des deux actions.

M. J A. Drouin, avocat, occupait pour la défense.

Aux amateurs

Les objets d'art en argent massif de tous les modèles les plus récents sont très certainement offerts en vente à des conditions avantageuses par la grande maison Simpson, Hall, Miller et Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

J. G. A. Gendreau chirurgien-dentiste

20 rue Saint-Laurent Montréal. Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.
Téléphone Bell 2212 240-1an

Nouvelle corporation

M. B. Descary a été élu maire de la nouvelle corporation du village Dorval. Les conseillers élus sont MM. Benjamin Lefebvre et Amédée Roy.

GARE AUX VOLEURS!

Ceux qui partent doivent prendre leurs précautions

Avant de partir pour la campagne ou les places d'eau, ne négligez pas d'assurer le contenu de vos maisons privées ou de vos places d'affaires, à la "Dominion Burglary Guarantee Company."

Vous goûterez plus paisiblement les délices de la villégiature, sachant d'avance qu'une compagnie responsable veille sur vos propriétés de la ville, et, pour cela, il ne vous en coûtera qu'une somme excessivement insignifiante.

Le bureau principal de la Compagnie de protection contre les voleurs est au No 181 rue Saint-Jacques, John A. Grose, gérant général.

M. C. O. Labelle est l'agent général du département français; il a son bureau privé au No 1656 rue Notre-Dame, et sur avis, par lettre ou carte de poste, il est disposé à se rendre au domicile de toutes personnes qui, n'étant pas au courant de ce système d'assurances, désirent des renseignements. 240-jno

SUICIDE

D'UN SOLDAT DE L'ARMEE ANGLAISE

ENQUÊTE DU CORONER

Le coroner a tenu une enquête, hier après-midi, sur le corps de Thomas Marshall, soldat de l'armée anglaise, qui s'est suicidé en se précipitant sous le char électrique No 232, au coin des rues Saint-Jacques et la Montagne.

Plusieurs témoins ont été entendus.

M. J. Marcil dit que le mécanicien sonnait la cloche alors que le char était à plus de cinquante verges du théâtre de l'accident.

Le tramway n'allait pas à une allure plus rapide que trois milles à l'heure, à ce moment, et le défunt n'a pas été traîné plus de dix pieds après l'accident.

Le mécanicien, A. Mongeau, a renversé le pouvoir et appliqué les freins, mais il était impossible d'empêcher l'accident.

Les passagers qui se trouvaient dans le wagon en sortirent effrayés et ils virent sous les roues les restes sanguinolents d'un homme qui avait les os broyés et les membres lacérés.

L'ambulance fut appelée, mais le corps fut laissé sur place en attendant l'ordre du coroner qui fit transporter les restes à la morgue.

Comme personne n'avait reconnu le défunt, les employés de la morgue fouillèrent dans les poches de ses vêtements et découvrirent un papier contenant ses nom, prénom et qualité. Le malheureux était Thomas Marshall, soldat en retraite, appartenant au 2e régiment d'infanterie Yorkshire, Angleterre, dont le service expirait le 28 janvier 1897. A part ce certificat, le défunt avait environ 60 centins et des menus objets.

Marshall était le frère de M. G. Marshall, commerçant de fruits au marché Saint-Antoine, et chez qui il demeurait au No 113 rue de la Montagne.

C'était, paraît-il, un jeune homme d'habitudes irrégulières et adonné à la boisson.

Depuis une semaine surtout, il s'enivrait journellement, car son frère lui avait donné $30, sans compter ce qu'il avait reçu pour sa pension du gouvernement anglais. Il était accusé du vol d'une montre au préjudice d'une femme demeurant chez M. Scarratt, rue Saint-Paul. L'affaire fut soumise à la police. Cependant, comme la femme en question a soutenu que Marshall ne lui avait causé aucun préjudice, le capitaine Charbonneau a remis son prisonnier en liberté, en lui recommandant de s'en retourner chez lui. Ce que Marshall promit.

Un peu plus tard, la personne dont il est question plus haut est revenue au poste No 6 et a dit au capitaine Charbonneau que Marshall lui avait remis sa montre et elle la rapportait, vu qu'il devait venir la chercher dans la soirée.

Dans l'après-midi, Marshall a dit à deux petites filles qu'il allait se tuer et leur a souhaité le bonjour. Il a dit la même chose à un jeune garçon du Boy's Home, nommé Charles Angles.

Tous les témoins de l'accident s'accordent à dire que Marshall s'est jeté délibérément en avant du tramway.

Le conducteur Mongeau corrobore le récit fait par M. Marcil.

Un verdict conforme aux faits a été rendu.

Souvenir

Le public ne devrait pas perdre l'occasion d'aller voir le "plateau souvenir" en argent, représentant la Place d'Armes, ouvrage unique dans son genre, offert en vente par la maison Simpson, Hall, Miller & Cie, 1794 rue Notre-Dame. 244—jno

AFFAIRES MUNICIPALES

Pas un seul comité n'a siégé, hier, mais de la besogne a été taillée pour nos édiles, aujourd'hui.

La commission de la voirie est convoquée pour ce matin, à onze heures, et le comité de police pour deux heures et demie. Ce dernier devra s'occuper surtout des tramways.

Comme on le sait, le conseil de ville, à sa dernière séance, a autorisé le comité de police à donner les ordres nécessaires pour qu'à l'avenir, les conducteurs qui mèneraient leurs chars trop vite soient arrêtés. Il faudra alors prendre des mesures pour rendre cette décision efficace.

La commission des finances se réunit aussi à trois heures.

Samedi, le comité de l'éclairage est convoqué pour considérer la difficulté dans laquelle met la ville la poursuite intentée par la Consumer Gas Co. contre la Montreal Gas Co

On adoptera aussi un rapport demandant de nouveau $2,000 au comité des finances pour l'éclairage du quartier Saint-Denis, qui est complètement dans les ténèbres actuellement.

MENACES AU GREFFIER

Voilà, maintenant, que l'on fait des menaces au greffier de la cité.

M. L. O. David a reçu, hier, une lettre anonyme conçue à peu près en ces termes:

Mon cher David,

Je suis un de tes amis et comme je m'intéresse à toi, je dois te dire ceci: bien que l'on ne doit pas te tenir responsable de tout ce qui se passe à l'hôtel de ville, tu as, cependant, trop de faiblesse pour certains échevins. Il faut que tu emploies ton influence à pousser les entreprises pouvant donner de l'ouvrage aux sans travail, et que tu lises cette lettre au conseil; sinon, gare à toi, tu sauteras par la dynamite.

OUVRIERS CONGEDIES

Une vingtaine d'employés du département de l'eau ont été temporairement congédiés, faute de fonds. Ces ouvriers travaillaient au posage des conduites d'eau, mais les crédits votés pour ces travaux sont épuisés et il a fallu suspendre l'ouvrage.

Banque d'Hochelaga

Une succursale de cette Banque sera ouverte le **3 juillet** prochain, au **No. 2,204 rue Notre-Dame Ouest**, où des affaires générales de Banque seront transigées et intérêts alloués aux taux courants sur dépôts d'épargnes.

M. J. A. PRENDERGAST,
243-8 gérant.

QUINIUM LABARRAQUE VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHCIES.

Quel soulagement et quel réconfort de sortir de temps en temps des niaiseries et des frivolités dont on nous inonde tous les jours davantage! Nous nous faisons un plaisir de signaler au public intelligent un opuscule déjà vieux de deux ou trois ans, mais que vient de rééditer, dans une forme élégante et très soignée, M. Edouard Delpit.

Cette brochure, intitulée: CONSTITUTION ET GOUVERNEMENT DU CANADA, a été préparée, il y a quelques années, par l'honorable M. Chapleau. Le ministre des colonies à Londres avait demandé au secrétaire d'Etat du Canada un résumé de l'Acte de la Confédération, et le rapport qu'envoya l'honorable M. Chapleau excita l'admiration de la Chambre des Communes anglaises, qui en fit de grands éloges.

Utile à tout le monde, cet ouvrage devrait être dans toutes les mains. Nous le recommandons particulièrement aux supérieurs des maisons d'éducation qui, nous en sommes persuadés, seront agréablement surpris de son genre quelque peu pédagogique. Ajoutons que l'éditeur paraît avoir tenu avant tout à mettre ce petit livre à la portée des bourses les plus modestes. Il est en vente chez tous les libraires. 131-3is-jno

LES VOLEURS

PILLENT UNE PHARMACIE

La nuit dernière, des voleurs ont pénétré avec effraction dans la pharmacie Laviolette et Nelson, succursale, coin des rues Fulford et Coursol, et ont enlevé quantité de boîtes de parfum et plusieurs autres articles.

Le gérant de la maison, M. Taschereau, ne s'est aperçu du vol que le matin.

La police a été informée.

Les immigrants

Environ 200 immigrants sont arrivés depuis deux jours à Montréal. Presque tous s'en vont dans l'Ouest se choisir des terres pour s'y établir.

Les bureaux d'immigration sont encombrés.

Quartier-maitre-général

Le colonel Lake, quartier-maître-général, était en ville hier.

Interviewé par un journaliste, il n'a pas voulu parler du différend entre le général Herbert et le colonel Powell.

Mais il déclara qu'il n'était pas venu à Montréal dans le but d'y établir une école militaire.

Procès remis

Le terme de la cour criminelle du district de Terrebonne est terminé à Sainte-Scholastique.

La cause de M. l'avocat Pallisser, contre M. Simpson, député d'Argenteuil, et al., a été remise au prochain terme.

Les avocats des accusés dans cette affaire ont fait une application au tribunal, présidé par M. le juge Taschereau, pour que le plaignant Pallisser donne un cautionnement devant garantir les frais du procès, au cas où M. Pallisser n'aurait pas gain de cause.

Le tribunal a alors ordonné que celui ci fournisse une caution de $200 et ensuite la cause a été remise.

La Meilleure Nourriture Pour Les Enfants?

C'est une question qui mérite l'attention de tous les parents: non-seulement ce qu'ils peuvent manger le mieux, mais ce qui les nourrit le mieux. Il n'y a pas d'enfants dont la santé s'améliore, et la plupart se portent plus mal en mangeant des aliments cuits au saindoux. Mais si leurs aliments sont préparés avec la nouvelle graisse végétale

La Cottolene

au lieu de saindoux, ils peuvent manger autant qu'ils veulent des meilleurs mets, sans danger pour leurs organes digestifs. Vous pouvez facilement vérifier ce fait par un essai impartial de la Cottolene. En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres.

Fabriquée seulement par
The N. K. Fairbank Company,
Rues Wellington et Anne, Montreal.

CORIZA-NEVRALGIES-MIGRAINE
guérison immédiate par la
NASALINE GLAIZE
20 ans de succès.
Dépositaires à Montréal: LAVIOLETTE & NELSON.

AVIS

AUX

Secrétaires-Trésoriers

DES

MUNICIPALITÉS

On trouvera chez les soussignés toutes les formules de

BLANCS DE COUR

en usage et nécessaires aux Secrétaires-Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District,

BLANCS

pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.

AUSSI: BLANCS DE

ROLE D'ÉVALUATION
ROLE DE PERCEPTION
LISTES
DES
Electeurs Parlementaires
Etc., etc.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20
RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL.

AUX RÉGISTRATEURS

MM. les Régistrateurs trouveront au Bureau des soussignés tous les livres nécessaires, tels que:

REGISTRES,
Index aux Immeubles,
Index aux Noms,
Livres des Adresses,
Blancs de Reçus,
Etc., etc.

Le tout sur beau papier et à BAS PRIX.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS

TRENTE ANNÉES.

JOHNSTON, N.B., le 11 Mars, 1889.
"J'étais tourmentée, pendant trente années, de douleurs de côté qui allaient augmentant et devinrent très-pénibles. L'usage de
L'HUILE ST.-JACOB.
m'a guérie complètement. Je lui rends tout éloge."
MME. WM. RYDER.
"C'est ça! C'est l'huile St.-Jacob qui l'a fait."

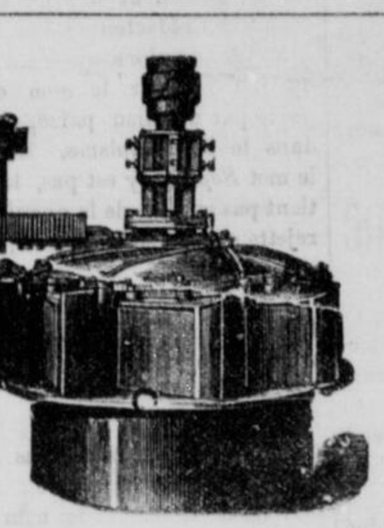

Wm. KENNEDY & Fils
OWEN SOUND, Ont.
INGENIEURS MECANICIENS et Hydrauliciens
Seuls Fabricants au Canada de
TURBINES
VERTICALES ET HORIZONTALES
"New AMERICAN"

Puissantes, économiques et durables. Elles ne sont pas surpassées quant à leur efficacité général. Ce sont les meilleures roues hydrauliques pour mettre en mouvement les machines électriques. On s'occupe spécialement de la disposition et de la fabrication des Lourds Appareils de qualité supérieure, des Arbres de couche, Poulies, etc., pour les Usines à l'électricité, où l'eau est le pouvoir moteur. 116-1an

Manufacture de Billards et d'Accessoires. Aussi tables d'occasions à prix réduit et jeux de quilles et boules. Les réparations seront exécutées avec le plus grand soin.

La Compagnie vient de faire l'acquisition de la célèbre bande COLUMBUS patenté, ce COUSSIN est approuvé et reconnu, sa supériorité est indiscutable.

Avis à ceux qui désirent renouveller leur billard. On achète des tables d'occasions.

E. L. ETHIER & CIE, 88 rue St-Denis.
Téléphone 6057. 125-jno

AUX DAMES

ACADEMIE FONDEE EN 1891

Les cours comprendront le DESSIN des PATRONS, la COUPE, l'ASSEMBLAGE, L'ESSAYAGE, la RECTIFICATION, les GARNITURES du CORSAGE, la JUPE, le MANTEAU, le DOLMAN, etc., etc. etc.

ACADÉMIE, 88 RUE SAINT-DENIS,
Montréal. Téléphone 6057

Mme E. L. ETHIER, Principale.

Succursale: No 206 rue Dalhousie, Ottawa.
127-jno

J. M. Harrison, H. A. Seyler
Montreal Electrical Supply Co., Manufacturiers et Importateurs

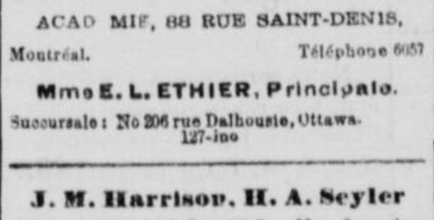

Spécialités de fils cachés pour magasins et maisons privées. Installation de systèmes électriques complets, batteries, téléphones, sonnettes électriques, etc. 623 RUE LAGAUCHETIERE.

ACADEMIE D'ESCRIME
1511 rue Notre Dame, 1511

COURS GRADUES
DIRIGÉS PAR M. D. LEGAULT, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

COURS D'ESCRIME
A L'ÉPÉE ET AU SABRE
MERCREDI et VENDREDI, à 8 p.m

COURS DE TIR
AU PISTOLET ET A LA CARABINE

LECONS PARTICULIERES
de Calisthénie et de Gymnastique de Chambre à la salle ou en ville

Appareils pour Ramer et Nager

PRIX MODERES

S'adresser pour tous renseignements à

M. D. LEGAULT,
PROFESSEUR.
1511, rue Notre-Dame

N. B.—M. Legault donnera une attention toute spéciale aux sociétés qui désireraient faire donner des leçons de tactique militaire à leurs membres, etc., à des termes spéciaux.

M. Legault est le représentant de la célèbre maison B. Prieur, de Paris, et Schleck et Cie, de Berlin, pour les

Effets d'Escrime, Masques, Plastrons, Gants, Fleurets, Savates, Epées Boutonnées ou Pointues, Rapières de tout genre, Fleurets, Fleurets damasquinés, Epées de Parade

A Prix Modérés

Voir les échantillons, No 1511, rue Notre-Dame

DENTS! DENTS!

MENTHE—La seule anesthésie locale connue absolument comme inoffensive pour l'extraction des dents sans douleur.

Dr McLEAN, 62 Cote Beaver Hall,

Possède le droit exclusif de se servir de cette célèbre anesthésie, à Montréal. Extraction absolument sans douleur. Tout ouvrage relatif aux dentiers les plus modernes, fait à des prix modérés.

J. C. McLEAN
62 Côte Beaver Hall

VER SOLITAIRE
GUÉRISON CERTAINE
en 2 heures, avec les
GLOBULES SECRETAN
Pharmacien, Lauréat médaillé
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE
ADOPTÉ PAR LES HÔPITAUX DE PARIS
Dépositaires à MONTRÉAL: LAVIOLETTE & NELSON

FABRE & GRAVEL
Livres pour Distribution de prix
EN GRANDE VARIETE
Dans tous les genres de reliure et surtout, notez bien
A TRES BON MARCHE
FABRE ET GRAVEL, 1619 rue Notre-Dame
Une visite sollicitée.

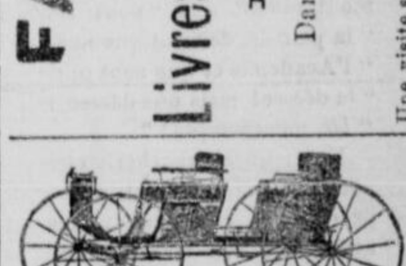

BUGGIES - SLEIGHS

Et voitures de toutes sortes à la moitié du prix payé partout ailleurs. Marchandises de première classe garantie, conditions de paiement faciles et prix très bas.

R. J. LATIMER,
592 Rue Saint-Paul, Montréal

VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC
PERTE DE L'APPÉTIT
DES FORCES, etc.
PARIS, 6, avenue Victoria, 6, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

ZOUAVIANA

Etape de Vingt-Cinq Ans
1868-1893
—PAR—
GUSTAVE A. DROLET

Ouvrage imprimé sur papier de luxe, sortant des ateliers de M. E. Senécal et Fils, orné de quatre grandes photogravures,

S. S. PIE IX, S. S. LEON XIII.

Groupes des Zouaves Canadiens et des officier du régiment des Zouaves Pontificaux au camp d'Annibal, 16 Août 1868.
Prix: $1.00; par la poste, $1.10.

En vente chez
Cadieux & Derome
LIBRAIRES
No 1603 Rue Notre-Dame

ENCOURAGEZ L'INDUSTRIE NATIONALE

EN VOUS SERVANT DES PAPIERS DE LA

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

—A—

SAINT-JEROME P.Q.

Qui, par l'excellence de leurs qualités, ont obtenu les PREMIERES RECOMPENSES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE CHICAGO EN 1893.

Exigez toujours vos LIVRES BLANCS, fabriqués avec les beaux Papiers de toile, aux marques:

"Canadian Linen Ledger" & "Superfine Linen Record"

Pour votre CORRESPONDANCE et BLANCS DIVERS, n'employez que les Papiers "STANDARD," "DONNACONA," "ROLLAND," et "CANADA," avec enveloppes de même qualité.

Si vous vous servez d'un clavigraphe (Type-Writer), vous aurez la plus entière satisfaction en faisant usage du fameux papier spécial "EARNSCLIFFE LINEN BOND."

Tous ces papiers sont en vente CHEZ TOUS LES PAPETIERS en gros et en détail, chez TOUS LES LIBRAIRES ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS.

BUREAU PRINCIPAL:

J. B. Rolland & Fils
6 a 14 rue St-Vincent,
MONTREAL

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

Fondé en 1826
Par Augustin Norbert Morin et Ludger Duvernay

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610 rue Notre-Dame, coin de la rue St-Gabriel

PAR

EUSEBE SENECAL

JOSEPH TASSÉ, Directeur

Edition quotidienne, livrée à domicile... $6 00
Edition quotidienne, par la poste... $5 00
Edition hebdomadaire de 8 pages... $1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, 1ère insertion. 5 cents la ligne les insertions subséquentes. Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne. Naissances, mariages et décès, 25 cents pour trois lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutés dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à LA MINERVE, Montréal.

TELEPHONE No 324.

CANADA

MONTREAL 6 JUILLET 1894

Deesse quand meme

Plaignez-nous beaucoup, chers lecteurs ; nous avons perdu notre cause au tribunal du grand juge Tardivel ! La MINERVE journal est condamnée à rester déesse aussi longtemps qu'elle conservera ce nom.

Notre juge paraît avoir examiné notre plaidoyer et pesé sa valeur dans les balances de *Vérité* journal :

1o Le dictionnaire de l'Académie, cité par nous, est bien respectable, mais il n'est pas assez complet ; il ne parle que de Tête et de Cervelle, tandis que le nom de MINERVE est donné à tant de choses diverses, dans le monde, entre autres à une "machine à imprimer, à platine et à pédale, inventée en Amérique, pouvant être servie par un seul homme", d'après le dictionnaire de Mgr Guérin.

Donc le sens donné par l'Académie française ne convient pas, d'autant moins que l'expression est déclarée familière et que notre journal est un organe solennel et pompeux. C'est trop trivial.

Raison tranchante et tout-à fait sans réplique !

2o Ensuite, nous avons dit ce qu'était MINERVE aux yeux des païens, en citant le dictionnaire de Vorepierre. Cette citation fait notre malheur ; notre juge l'interprète comme signifiant que "nous repoussons "la planche de salut que nous tendait "l'Académie et que nous optons pour "la déesse ! mais une déesse *respecta-* "*ble*, par exemple !"

Voyez quelle gaucherie nous avons commise ! Notre salut dépendait du premier de ces dictionnaires ; nous avons cru bon d'ouvrir aussi le second et nous voilà magiquement perdu. C'est surprenant comme dans les contes de fées !

Parlant encore de nous, le confrère ajoute : "Puis, il s'applique à pro- "duire des arguments en faveur du "choix de ce nom d'une divinité "païenne, mais respectable, pour le "titre d'un journal catholique."

Assurément, ce n'est pas la cervelle du magistrat qui a dicté ces paroles, mais ce sont ses nerfs, attendu que nous n'avons pas argumenté dans ce sens, et qu'une cervelle d'honnête homme est incapable de travestir les pensées d'autrui.

Quoiqu'il en soit, ce second point nous est encore défavorable.

3o Nous avions naturellement cru qu'autrefois, comme aujourd'hui, qu'en Canada comme dans les autres pays, le principal fondateur d'un journal est bien celui qui le rédige, parce qu'il en est la tête et la cervelle, et qu'il ne se laisserait pas imposer un titre qui lui répugnerait, par un imprimeur, par un prote, un typographe ou un pressier. Nous en avons conclu que c'était évidemment son premier rédacteur, l'honorable A. N. Morin, qui avait choisi le nom de la MINERVE.

Erreur, M. Tardivel répond que "*rien n'est moins évident*", et que, du reste, "les excellents chrétiens et les "hommes intègres peuvent commet- "tre des bévues".

Encore renversé sur ce point, et sans aucune périphrase.

4o L'hôtel de la *Minerve* et l'église de la *Minerve* à Rome.

Nous avions cru que cet exemple au moins nous sauverait. Mais point du tout, il paraît même que nous avons eu tort de porter le débat sur ce terrain-là. Pour une raison ou pour une autre, M. Tardivel a fait connaissance avec ces lieux-là, et il en garde un souvenir cuisant.

"Oui, dit-il, il y a un hôtel de la "*Minerve* à Rome, et l'on y est fa- "meusement mal" !

Sans doute, comme quand on s'avise de lire notre MINERVE. Pourquoi s'est-il risqué dans un hôtel ainsi nommé ? il connaissait sa faiblesse !

"Quant à l'église, dit-il, elle ne "s'appelle pas, de son vrai nom, "église de la *Minerve*, mais l'église "*Sopra Minerva* ! ce qui fait toute la "différence du monde. *Sopra* veut "dire *sur*. Ce nom *Sopra Minerva* "rappelle sans cesse le triomphe du "christianisme sur les dieux et les "déesses de Rome païenne, particu- "lièrement sur la respectable *Mi-* "*nerve*".

Voyez-vous comme c'est lumineux !

Si nos fondateurs avaient connu la valeur du mot *Sopra*, ils auraient aisément changé la destinée de notre journal. A Rome, avec *Sopra* comme préfixe à *Minerva*, on annonce la destruction, la mort du paganisme ! Et nous, sans ce préfixe à notre titre, nous le ressuscitons, nous le faisons revivre sur ce continent !

Sans penser à l'omission de cette précieuse particule, nous avions pourtant l'espoir d'avoir touché la corde sensible, en citant l'exemple des papes laissant subsister depuis tant de siècles, dans la Ville Eternelle, la plus fréquentée par les catholiques du monde entier, le nom de *Minerve* attachée à une place publique, y érigeant une église avec façade sur cette place, d'où lui vient, sans doute, son nom vulgaire en français, "d'église de la *Minerve* !

Mais, M. Tardivel, la *place* de la *Minerve* s'appelle-t-elle aussi *Sopra Minerva* ? Si non, cette place est donc encore une terre païenne au sein de Rome ! Et pourquoi ne l'appelleriez-vous pas aussi *déesse*, puisqu'elle porte le nom de *Minerve* ! Cet enfantillage serait-il donc plus stupide et plus bête que de désigner un journal sous ce nom ? La seule différence serait que les papes seraient mis en cause tout comme les rédacteurs de la MINERVE.

5o Nous avions appelé l'attention du tribunal sur le nom d'Apollon porté par un dieu païen, et sanctifié dans le christianisme. Mais comme le mot *Sopra* n'y est pas, le juge ne tient pas compte de la question. Il la rejette comme non avenue, sans examen.

Peut-être est-il d'avis que la profession de foi et la pratique des devoirs du chrétien valent bien le mot *Sopra* qui justifie l'église de conserver le nom de *Minerve*. Voilà pourquoi d'excellents chrétiens, des hommes intègres n'ont pas été blâmés pour leur *bévue* de porter le nom d'Apollon !

Cet exemple nous rassure. Les professions de foi de la MINERVE depuis 67 ans, et ses luttes constantes contre les ennemis de l'Eglise, nous obtiendront miséricorde pour la multitude de nos bévues, et même pour celle de nos fondateurs. Au grand tribunal, les travestissements et les falsifications de nos pensées et de nos principes seront impuissants contre nous ; nous ne serons plus païens, nous ne serons plus libéraux, nous ne serons plus défenseurs ou protecteurs de la franc-maçonnerie, ni de l'orangisme, ni des autres sociétés secrètes, etc, etc.

La *Vérité* peut être glorieuse et fière ; elle est en possession d'une idée que personne ne sera tenté de s'approprier.

Les Juges Bosse et Davidson

Notre correspondant parlementaire était bien renseigné en annonçant que l'honorable juge Bossé niait l'accusation de M. Tarte et demandait une enquête.

Le juge Davidson en a fait autant en ce qui le concerne, de sorte qu'il incombe à M. Tarte de mettre en accusation les deux juges incriminés.

Le temps des généralités est passé. Réglons de suite les accusations qui ont été portées devant le parlement.

M. Tarte a la parole.

M. BAIN

Et le canal de Soulanges

M. Joncas, M. P., a visité, ces jours derniers, les travaux de construction du canal de Soulanges. Voici les remarques très sensées que lui inspire sa visite. Nous les empruntons de son journal, l'*Evénement* :

Je suis allé samedi visiter les travaux du canal de Soulanges destiné à relier les lacs Saint-François et Saint-Louis sur le Saint-Laurent.

Ce canal aura une profondeur de 16 pieds sur une longueur de 14 milles et coûtera cinq ou six millions de piastres.

Actuellement les travaux se font simultanément sur toute sa longueur et treize entrepreneurs les conduisent.

En voyant tous ces hommes à l'ouvrage et l'activité qui règne dans toute cette partie du comté, je ne puis m'empêcher de faire certaines réflexions sur le peu de reconnaissance des électeurs canadiens envers les hommes politiques qui consacrent leur travail et leur énergie au service de leur pays.

M. J. W. Bain, député du comté de Soulanges—un des plus beaux de notre province—, travaille depuis bien des années pour doter notre province et son comté de cette amélioration publique si importante. Je l'ai vu à l'œuvre et je sais tout ce qu'il a dépensé d'énergie pour réussir.

J'ai été témoin de ses luttes, de ses démarches, des refus qu'il lui a fallu subir, des obstacles qu'il a dû surmonter pour décider le gouvernement à voter les millions qui se dépensent aujourd'hui parmi les électeurs et, cependant, on lui en tient peu compte.

Dans les pays où l'on sait reconnaître les services rendus, M. Bain serait, sans opposition aucune, réélu député de Soulanges à chaque élection. Mais chez nous, l'esprit de parti est si vivace et prime tellement toute autre considération, qu'il lui faut lutter constamment et toujours.

C'est d'ailleurs le sort de tous ceux qui, au Canada, ont voulu servir avec désintéressement et avec énergie les intérêts de leur pays et des électeurs qui leur avaient donné un siège au parlement.

Sir George Etienne Cartier, dont aujourd'hui on exalte tant les éminentes qualités, n'est-il pas mort victime de l'ingratitude des électeurs de Montréal ; et après avoir consacré les plus belles années de sa vie à la protection des intérêts de ses compatriotes de la province de Québec, au progrès et à l'avancement du pays en général et de la ville de Montréal en particulier, n'a-t-il pas été obligé d'aller demander aux électeurs du comté de Provencher, au Manitoba, un mandat que lui refusait la métropole commerciale du Canada ?

N'est-ce pas triste de constater qu'aujourd'hui, chez nous, les faveurs populaires sont pour les intrigants et les tireurs de ficelles.

Aussi les hommes sérieux, compétents, renseignés, en mesure de rendre au Canada des services réels, n'osent aborder les tréteaux politiques, ou se retirent de l'arène, dégoûtés de l'ingratitude de leurs concitoyens et des bassesses qu'il leur faudrait faire pour conserver leur confiance.

La guerre que fait la police à l'anarchie en Italie excite l'exaspération parmi ces gens. Les lettres de menaces pleuvent chez le roi Humbert, Crispi et autres personnages éminents.

Les Secrets de M. Tarte

"Je n'ai jamais divulgué les secrets de mon parti", s'est écrié M. Tarte, parlant à ses pairs de la Chambre des Communes, le 26 juin dernier.

Souvent, il parle et écrit comme s'il était rempli de secrets dont la divulgation nuirait à autrui. Cependant, il passe une partie de sa vie à en révéler des prétendus secrets, mais il veut tout de même conserver la gratitude de ceux qu'il trahit tout en les protégeant.

A en juger par ses réticences, il aurait eu le sort d'être constamment associé à des hommes et à des événements bien répréhensibles ; sa tendresse, son dévouement, sa discrétion seuls empêchent une publicité déplorable des crimes nombreux commis à sa connaissance.

Avant de lui donner crédit pour tant de discrétion, d'abnégation, de services rendus aux divers partis politiques, rappelons quelques incidents de sa vie agitée, de ses pérégrinations à travers les camps qu'il a visités.

LES $30,000 DE M. BEEMER

M. Beemer avait obtenu le contrat pour construire le nouvel aqueduc de Québec. Il fut prouvé devant les cours que cela lui avait coûté $30,000, payées à M. Benjamin Trudel. Ce dernier ayant dit, sous serment, comment il avait distribué cette somme, fut poursuivi pour parjure. Dans ce nouveau procès, M. Tarte fut entendu comme témoin. C'était le 23 avril 1888. On connaissait son accointance avec l'accusé. Dès 1882, au cours d'un voyage resté célèbre, quand M. Tarte se rendait en France, il écrivait à bord du *Parisian*, à son ami Trudel : "...Je vous dis que tout est correct. Que les fous qui le veulent se fassent broyer sous les roues du char. C'est leur affaire. Dans toutes ces transactions, soyez calme et ne craignez rien. La partie est à nous..."

La question suivante fut posée à M. Tarte, d'après le *Canadien* du 23 avril 1888 :

Q. Est-il à votre connaissance que des sommes d'argent aient été payées à certaines personnes pour le contrat d'aqueduc ?

R. Le témoin refuse de répondre, parce que sa réponse serait de nature à l'exposer à une poursuite criminelle.

Et M. Tarte garda son secret.

LES $10,000 DE M. WHELAN

M. Mercier était au pouvoir. Il y avait sur le budget à voter un item destiné à régler la réclamation Whelan. Quelqu'un représenta à M. Whelan qu'il fallait $10,000 pour pacifier l'opposition. M. Whelan jura ce fait au cours d'un procès entre Ford, son associé et lui-même.

L'*Electeur* du 21 mai 1890, rédigé par M. Pacaud, dit :

Or, le paiement de $10,000 a été fait le 6 février, par M. Whelan à M. Pacaud, qui en a fait la remise, le 7, *à la personne* chargée de le toucher au nom de l'opposition.

Chacun des membres de l'opposition avait signé une déclaration, publiée dans le *Courrier du Canada* du 16 mai 1890, niant catégoriquement avoir jamais entendu parler de cette affaire, avoir jamais demandé ni touché un centin de cet argent. En voici le texte :

Québec, 15 mai 1890.

M. le rédacteur,

En notre nom personnel et au nom des autres membres de l'opposition dans la Législature de Québec, nous nions les assertions contenues dans la déclaration de M. Ernest Pacaud publiée dans le *Chronicle* d'aujourd'hui.

Nous "ne nous sommes jamais plaint "que M. Whelan ne nous avait pas payé "le montant qu'il s'était engagé de nous "payer pour les élections de 1886," car aucune telle promesse n'a jamais été faite.

Nous n'avons jamais menacé de prolonger la session si l'on pressait l'item du budget en faveur de M. Whelan.

Nous n'avons jamais été partie à aucun arrangement de ce genre, nous n'en avons jamais eu connaissance, nous n'avons jamais reçu ni directement ni indirectement un centin de ces $10,000, et n'avons jamais non plus chargé personne de recevoir cette somme pour nous, en tout ou en partie.

Nous n'avons jamais dit à M. Whelan par lettre ou autrement, et nous ne lui avons jamais donné à entendre que nous avions l'intention de nous opposer à l'adoption de l'item en question.

La déclaration de M. Ernest Pacaud est un tissu de calomnies en ce qui nous concerne, et nous le défions de donner le nom de la personne qui aurait reçu cet argent pour l'Opposition ou aucun de nous.

L. O. TAILLON,
E. J. FLYNN,
J. BLANCHET,
L. G. DESJARDINS,
T. C. CASGRAIN,
FAUCHER DE SAINT-MAURICE,
A. G. TOURIGNY,
G. A. NANTEL,
L. N. DUPLESSIS,
P. E. LEBLANC,
W. OWENS,
Dr H. J. MARTIN,
R. N. ENGLAND,
JOHN McINTOSH,
B. BEAUCHAMP,
C. E. SPENCER,
JOHN S. HALL,
W. J. POUPORE,
J. PICARD,
Honorable J. G. ROBERTSON,
O. BALDWIN,
G. H. DECHENE,
A. LAPOINTE,

Sommé par la presse de donner le nom de la personne à laquelle il avait remis les $10,000, M. Pacaud s'y refusa, alléguant qu'il était sous l'honneur tenu au secret, mais offrant de confier le nom à sir Hector Langevin. Il ajouta : "Ce n'est pas un ami que M. Pacaud protège, mais un adversaire politique".

Le gouvernement Mercier nomma des commissaires pour s'enquérir des faits. MM. Béique et Malouin, appointés à cet effet, procédèrent à Montréal, le 10 juin 1890. M. Pacaud refusa encore de dire à qui il avait remis l'argent.

M. Tarte fut alors interrogé. Voici comment l'*Electeur* du 12 juin rapporta son témoignage :

M. Tarte : Je n'ai reçu aucune partie de ces $10,000 *pour influencer* des membres de la législature et voilà tout ce que je puis répondre.

M. Béique : Ce n'est pas une réponse à ma question ?

M. Tarte : Comme sujet britannique, je prétends que ni la législature, ni cette commission n'a le droit de s'enquérir de mes affaires personnelles.

M. Béique : Vous pouvez prendre la position qu'il vous plaira, mais je poserai la question sous une autre forme : Avez-vous reçu cette somme de $10,000 en tout ou en partie de M. Pacaud ?

M. Tarte : La réponse que je donne à cela est que je n'ai pas reçu d'argent de M. Pacaud ou de qui que ce soit *pour influencer* des membres de la législature.

M. Béique : Avez-vous, le 7 février dernier, reçu une somme d'argent de M. Pacaud ?

M. Tarte : Je n'ai jamais reçu d'argent de M. Pacaud *pour influencer* des membres de la législature. Comme sujet britannique, je vous nie le droit de vous enquérir de *mes affaires personnelles*.

La juridiction des Commissaires étant limitée à l'argent payé dans le but d'influencer la législature, l'enquête ne put aller au-delà.

Cette fois encore M. Tarte garda... son secret.

LE JOB DE $3,000

Le 17 juillet 1891, le gouvernement Mercier consentit une lettre de crédit pour $3,000, payable dans 4 mois, en faveur de M. Tarte, pour impressions dont ce dernier se chargeait. M. Demers escompta la lettre et en donna le produit à M. Tarte. Mais M. Tarte ne fit pas les impressions et le gouvernement ne put rembourser M. Demers.

Voici la version que M. Tarte donne de cela, dans une lettre officielle du 1er décembre 1893 :

"...La copie tarda quelque peu à m'être envoyée, mais je la reçus en temps opportun pour exécuter les impressions à la date de l'échéance de l'ordre dont il s'agit.

"Mais dans l'intervalle, le lieutenant-gouverneur avait pris dans ses mains le gouvernement de la Province et avait arrêté la marche régulière des affaires.

"Prévoyant des difficultés, je n'exécutai pas l'ordre d'impression."

M. Tarte pouvait ou rendre l'argent à M. Demers et remettre la copie au gouvernement, ou garder l'argent et exécuter les travaux. Il n'y aurait eu ainsi aucune difficulté. Il préféra garder l'argent et ne pas faire l'ouvrage.

Mais il ne put garder son secret cette fois.

LES PAPIERS MCGREEVY

A la page 719 de l'enquête officielle par le comité des privilèges et élections, en 1891, M. Robert McGreevy a juré que M. Tarte avait reçu de lui ses documents, en sa qualité "de conservateur et non de journaliste," et il ajouta :

"Je lui ai dit : "Voilà les faits ; ils "peuvent vous guider dans ce que "vous ferez, mais ils ne doivent pas "être publiés pour quelque raison que "ce soit." Il fut convenu qu'ils ne seraient pas publiés.

Au mépris de cet engagement formel, M. Tarte publia les documents dans son défunt journal le *Canadien*.

C'est ainsi qu'il garde les secrets de son parti.

LA LETTRE DE MGR TACHÉ

Durant la dernière session, M. Tarte lut en Chambre une lettre de Sa Grandeur Mgr Taché. Il refusa de dire à qui elle avait été adressée, parce que c'était son secret. Dans le *Courrier du Canada* du 8 juillet 1893, M. Louis H. Taché se plaignit amèrement de la lecture de cette lettre. M. Tarte la lui avait demandée en lui donnant sa parole d'honneur qu'elle demeurerait confidentielle et il ne l'avait subséquemment rendue publique qu'en commettant une indiscrétion injustifiable.

Montréal, le 7 juillet 1893.

Mon cher rédacteur,

J'admire la facilité avec laquelle, sur la foi des affirmations de M. Tarte, vous vous permettez à mon sujet des observations qui se trouveraient plus à leur place sous la plume d'un adversaire politique que sous la vôtre. Permettez-moi, pour rectifier les faits, de vous informer : 1o que la lettre de Mgr Taché ne contient absolument rien qui corrobore les affirmations de M. Tarte ; 2o que cette lettre m'a été demandée par M. Tarte, à qui j'en avais parlé, avec autorisation, *et qu'il m'avait promis sur l'honneur qu'elle ne sortirait pas de son caractère confidentiel* ; 3o que ce n'est pas moi qui ai demandé à M. Tarte de la montrer à M. Laurier, mais que c'est M. Tarte qui m'avait prié, à titre d'intérêt pour la cause qu'il prétendait servir, de la montrer au chef de l'opposition ; 4o que, comme il n'y avait aucune objection à cela, j'y ai consenti, *en exigeant que la lettre demeurât confidentielle* ; 5o que j'ai écrit, le printemps dernier, à M. Tarte, à la suite de la publication de cette lettre, *pour lui reprocher une indiscrétion que rien ne justifiait* ; 6o que M. Tarte n'avait pas alors l'original de cette lettre, comme je le croyais en lui écrivant et comme il l'affirme aujourd'hui, mais que M. Tarte m'a répondu m'avoir remis cette lettre le lendemain du jour où je la lui avais passée, ce dont j'ai pu constater l'exactitude en référant à mes dossiers ; 7o que M. Tarte m'a assuré que la copie de la lettre avait été faite en dehors de sa connaissance, contrairement à ce qu'il affirme dans son discours de Waterloo.

Maintenant, ces faits n'ont de valeur que pour démontrer l'inexactitude des déclarations du lieutenant de M. Laurier. J'ai toujours eu d'excellentes relations personnelles avec M. Tarte ; *mais je ne permettrai pas qu'on abuse de ces relations pour fausser la vérité et surtout pour mettre en doute la vérité des affirmations faites par Mgr Taché dans sa lettre du mois dernier*. J'ai eu connaissance de ce qui s'est passé dans le temps et ses affirmations sont strictement conformes à la vérité.

Cordialement à vous,

LOUIS H. TACHÉ

M. Tarte avait donc violé les secrets d'autrui, aussi souvent qu'il en a eu l'occasion ou que cela a fait son affaire.

En vérité, messieurs les grits ont bien fait de ne pas mettre M. Tarte au courant de leurs secrets, à la dernière élection d'Ontario. Tout ce qu'il pourra en dire maintenant, ce sera comme au sujet des juges : "as-tu vu l'homme, qui a vu l'homme qui a vu l'ours ?

Un jeune homme heureux en ce moment, c'est M. D. A. Monty, de Tewsbury Center, Mass. Ce Canadien vient d'hériter de la jolie somme de $75,000. Il reçoit avec grâce les félicitations de ses amis. Il se propose de faire un long voyage autour du monde.

Guiseppi Baudi, éditeur-propriétaire de la *Gazette Livorne*, à Rome, a été poignardé à Leghorn, pendant qu'il se rendait en voiture à son bureau. Il expira quelques heures après. L'assassin est en fuite. Ce meurtre a jeté les politiciens et les journalistes dans une grande consternation. On croit que ce crime est l'œuvre de conspirateurs anarchistes. Baudi a vigoureusement combattu l'anarchisme et a fortement dénoncé l'assassinat du président Carnot.

Les Canadiens sont-ils patriotes ?

Paroles prononcées au Club National de Montréal, mai 1884

Si toute la population était composée de gens de la trempe des membres du Club National, nous serions indépendants à l'heure qu'il est, mais les hommes comme vous ne sont qu'une minorité dans le pays. Si aujourd'hui, nous ne sommes pas indépendants, si nous sommes encore une colonie, la faute, si faute il y a, n'en est pas à la métropole, MAIS AU PEUPLE CANADIEN QUI, AVOUONS-LE, NE MERITE PAS SON INDEPENDANCE.

Messieurs, avant d'arriver à l'indépendance, il faut apprendre au peuple de ce pays à être patriote, CAR JE N'HESITE PAS A DIRE QU'IL MANQUE DE PATRIOTISME. Je puis le dire en toute sureté, parce que la réponse est inscrite en lettres manifestes, dans les bulletins de notre représentation.

Regardez ce qui se passe à Québec. Sur soixante-cinq députés, vous en comptez 15 dans le parti libéral. Me dira-t-on que nous sommes un peuple de patriotes ? Me dira-t-on que le peuple qui a pu ne pas ressentir les abominations dont nous avons été victimes depuis le mois d'octobre 1879 est un peuple de patriotes ? Pour ma part—je le regrette pour mon pays—mais je le répète, NOTRE PEUPLE MANQUE DE PATRIOTISME. Comment, messieurs, lorsque le parti qui a fait le 29 octobre, la plus noire trahison dont l'histoire d'aucun pays fasse mention ; lorsque le parti qui a fait tomber la tête d'un patriote martyr, lorsque ce parti a pu dans de telles circonstances trouver grâce devant le peuple, et que la population, au lieu de clouer ces traîtres au pilori, les a absous, même plus, les a récompensés, me direz vous qu'il y a là du patriotisme ?

Si nous avions notre indépendance, qu'en ferions-nous ? *Je crains que nous serions au rang de ces peuples qui mettent la chose publique bien au-dessous de leur intérêt privé. Je crains que nous descendrions au rang des peuples du Mexique, de Guatemala, de l'Amérique du Sud et de tant d'autres.*

WILFRID LAURIER.

Sir A. P. Caron

RÉPOND AUX

ACCUSATIONS DE M. EDGAR

Discours prononcé par le Ministre des Postes, à la Chambre des Communes, le 3 juillet 1894

M. le président.—La cause que l'honorable député d'Ontario-ouest (M. Edgar), vient de soumettre à cette Chambre n'a pas le mérite de la nouveauté. C'est un bien, en secondes mains, des vieilles accusations que cet honorable monsieur a déjà portées devant ce parlement et devant le pays, et sur lequel ce parlement et le pays ont rendu leur jugement ; et si le succès que l'honorable monsieur remportera ce soir n'est pas plus grand que celui qu'il a obtenu dans le passé, je crois qu'il aurait mieux fait de s'adresser à quelque autre député pour se charger de vaquer aux soins de la moralité publique et politique et de se laver les mains en se débarrassant, une fois pour toutes, de cette mission.

Lorsque j'ai entendu l'honorable monsieur parler sur un ton aussi solennel et employer des accents si profonds au sujet de cette corruption épouvantable qui le scandalise, il m'a été difficile de penser que c'était le même homme qui, pendant tant d'années, a été le gérant et le manipulateur du fonds d'élections levé de la manière la plus corrompue que le Canada ait jamais vue, pour surprendre l'électorat.

M. l'Orateur, ceux qui ont été dans la vie publique durant nombre d'années se rappelleront le "Northern Railway" et les scandales auxquels le nom de l'honorable monsieur a été mêlé. J'ai activement pris part à la politique depuis 1872, et ma vie politique compte de cette date. Je n'ai jamais refusé le combat quand on me l'a offert ; j'ai gagné plus d'une bataille dans le camp ennemi ; je laisse à ceux qui connaissent les faits de l'histoire de dire si j'ai eu le dessous dans ces engagements. J'aime à combattre en loyal combat, mais l'honorable monsieur ne fait pas un combat loyal quand il profère des accusations que les témoignages ne soutiennent pas, quand ce sont seulement des insinuations qu'il apporte d'année en année, de session en session.

A l'ouverture de nos travaux parlementaires, les journaux de l'opposition ont proclamé par tout le pays qu'ils étaient pour produire contre le gouvernement et le parti conservateur des accusations qui ne permettraient plus aux membres du gouvernement de rester sur les sièges de la trésorerie, durant trois semaines, après le commencement des séances. Ces messieurs connaissaient peu, bien que leur expérience eut dû leur faire mieux savoir, ce que sont le gouvernement conservateur et le parti conservateur.

M. Laurier : Ecoutez ! écoutez !

Sir Adolphe Caron : Oui, l'honorable monsieur a fait le même essai et aujourd'hui il entretient des espérances chimériques que le Canada, à chaque élection générale, a condamnées. Je déclare que l'honorable monsieur d'Ontario-Ouest connaît peu du parti conservateur et du gouvernement conservateur, s'il s'imagine que de telles menaces, de telles accusations, d'aussi faibles attaques que celles qu'il fait, décideraient le gouvernement à démissionner sous trois semaines. Nous avons rencontré des ennemis plus redoutables, nous avons combattu de plus grands combats, et nous avons conservé nos positions par l'appui du verdict populaire. Nous sommes restés au banc du trésor, soutenus par le peuple du Canada, toujours depuis que l'opposition, dans un moment d'oubli de l'électorat, a occupé les mêmes sièges et a démontré qu'elle était tout à fait incapable de gouverner le pays.

Qu'a dit l'honorable monsieur ? A-t-il fait une accusation quelconque ? A-t-il formulé son accusation ? Non. Mais sur un ton solennel il a essayé d'en imposer à la Chambre comme il l'a fait en d'autres occasions, et j'ose espérer que le résultat, ce soir, sera le même.

Quelle a été ma conduite lorsque des accusations ont été proférées contre moi ? Un matin, je lis dans le *Globe* certaines accusations faites contre moi, que j'avais reçu de l'argent illégalement et pour des fins de corruption électorale. Est-ce que j'ai essayé de cacher ce que j'avais fait ? Non ! ce que j'ai fait alors, je le ferais de nouveau ; je prends la responsabilité de tout ce qui s'est passé en cette occasion, et je dis ce soir à cette Chambre que les messieurs qui ont suivi mon conseil dans leurs élections n'ont été aucunement responsables d'aucune chose qui soit arrivée dans telle circonstance.

Devant cette Chambre des Communes, ce soir, je prends la responsabilité de tout ce qui s'est fait alors. Et, comme je le dis, ces accusations portées contre moi ont été publiées dans le *Globe* et le matin suivant ma réponse à ces accusations était dans tous les journaux et publiée par tout le Canada. Ai-je attendu une enquête pour dire ce que j'avais fait ? Non ! J'ai déclaré de suite ce qu'avait été ma conduite. J'ai été appelé à paraître devant une commission ; on m'a forcé à faire beaucoup de dépenses personnelles, et, devant cette commission, ce que j'avais publié dans les journaux a été prouvé, mais rien n'a été prouvé au-delà de ce que j'avais admis.

L'honorable Monsieur parle de mes relations avec Larkin, Connolly et Cie, et cherche à montrer que j'ai reçu une partie de l'argent ou que j'ai eu connaissance de l'argent que ces messieurs ont fourni pour des fins électorales. Eh bien, aujourd'hui, je déclare et je le dirais sous serment, comme je le dis sur mon honneur ce soir, que je n'ai pas eu, de ma connaissance personnelle, que Larkin et Connolly ont contribué pour un centin au fonds d'élection entre les mains de M. McGreevy. Ils peuvent avoir fourni des milliers de dollars ; ils peuvent avoir obtenu de l'argent de bien du monde ; pour moi je n'en sais rien. Je sais ce que j'ai fait ; je n'ai fait que ce que je ferais de nouveau. Est-ce un crime ? Est-ce que je sais pour me laisser dire par un homme qui a été mêlé aux affaires du "Northern Railway" que d'aider dans les élections ceux qui ont les talents et les qualités nécessaires pour ajouter de la valeur, à la députation dans la Chambre des Communes, mais qui malheureusement n'ont pas les moyens suffisants qui leur permettent d'engager et de continuer le combat politique, est une faute.

Prenez la première liste des reçus que j'ai publiée sur ma responsabilité dans les journaux du pays, et si un homme quelconque peut me démontrer que dans les divers comtés auxquels j'ai porté mon attention, les montants fournis l'ont été intentionnellement pour menées corruptrices, je déclare que cet homme ne croit pas ce qu'il affirme.

Nous n'avons pas malheureusement dans la province de Québec comme dans les autres provinces, surtout à Ontario, un réseau de chemins de fer qui permettent aux candidats et à leurs amis de voyager à prix réduits à travers la vaste étendue des comtés ; et personne ne connaît mieux ce fait qu'un grand nombre des honorables messieurs qui sont ici du côté gauche de la Chambre, pour la bonne raison qu'ils savent que leurs comtés, dans leur vaste étendue, ont été le sujet de discussions fréquentes dans cette Chambre au point de vue d'une législation qui remédierait à leurs inégalités, qui amènerait le remaniement des circonscriptions électorales ; ce qui est non-seulement une nécessité, mais ce qui mettrait fin à la dépense.

Quelques députés : Ecoutez ! Ecoutez !

Sir Adolphe Caron : Les honorables messieurs de la gauche peuvent rire et c'est tout ce qu'ils peuvent faire en cette occasion. Je dis aujourd'hui que si nous avions un remaniement des sièges électoraux dans la province de Québec, un remaniement équitable dont aucun parti ne souffrirait, mais qui serait un remaniement géographique opéré de telle sorte que les candidats parlementaires pourraient connaître leur électorat sans encourir d'énormes dépenses, la levée de fonds politiques comme nous l'avons faite à ces élections ne serait plus nécessaire.

Mais quand je dis à cette chambre que sous le régime de cet homme pur, M. Mercier, l'ami du chef de l'opposition, que j'ai combattu dans le comté de l'honorable député de Chicoutimi et de Saguenay, et que j'attaquais en même temps la forteresse du parti libéral à Rimouski, qui, pendant trente ans avait été entre les mains de nos adversaires—quand je dirai à cette Chambre que dans Chicoutimi j'ai eu à parcourir à peu près 300 milles dans une voiture d'occasion, par les montagnes du Saguenay, pour rencontrer nos adversaires et soutenir la bataille politique, on comprendra dans quelle position je me trouve. Heureusement, j'avais les moyens de rencontrer ces dépenses ; mais je le demande : est-il juste et équitable que des hommes, d'ailleurs qualifiés pour être députés du parlement et qui pourraient faire honneur à nos délibérations parlementaires, que la population serait fière d'envoyer en Chambre, ne soient pas aidés lorsqu'ils ont à encourir des dépenses légitimes pour se faire élire ?

Est-il convenable pour le parti libéral, surtout quand il prêche les doctrines démocratiques, de dire que parce qu'un homme n'a pas les moyens pécuniaires on devrait l'éliminer des honneurs politiques ? Comme je l'ai déjà dit : je prends la responsabilité de ce que j'ai fait. Je l'ai fait de moi-même et mes amis n'en sont pas responsables, j'en ai jeté le fardeau sur mes épaules et j'ai fait connaître la source d'où venait l'argent qui a été dépensé. Ce que j'ai fait dans le passé ne m'empêchera pas de faire la même chose dans l'avenir.

Au moment où j'ai reçu l'argent d'un homme qui m'avait déjà aidé, qui avait été mon ami de jeunesse, un homme qui, de plus, avait les mêmes opinions politiques que moi, qui appartenait au parti qui est le mien—quand cette homme qui était millionnaire a laissé à sa mort 10 à 12 millions, non en billets déshonorés, comme l'honorable monsieur a voulu le prétendre—et j'ajouterai que le passage de ces billets par mes mains et leur emploi au profit du parti auquel j'appartiens, ne leur a enlevé aucune valeur—j'ai placé cet argent entre les mains d'un comité chargé de s'enquérir de ceux qui devaient être aidés et qui méritaient de l'être. En maintes occasions, des candidats qui n'avaient pas besoin d'autant de secours que d'autres sont venus nous trouver, et de fait, il doit être évident pour les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre que certains candidats ont plus de moyens les uns que les autres, et les montants que j'ai soumis dans l'état produit devant la Commission royale devant laquelle j'ai demandé à être interrogé, bien que je n'avais pas été appelé comme témoin, représente exactement ce qui a eu lieu. Mais j'avais fait la même déclaration plusieurs mois auparavant dans les journaux, et cette déclaration a été publiée dans tout le Canada. Il n'y a rien dans ma conduite dont je puisse avoir honte ; je ne puis pas avoir honte de ce que j'ai fait dans cette circonstance, ni avant ni après.

L'honorable député, M. Edgar, n'a appuyé aucune des accusations qu'il a proférées contre moi, sur une preuve quelconque ; l'honorable député dit qu'un homme qui fait partie du gouvernement a été mêlé à la distribution des fonds reçus de Thomas McGreevy. M. McGreevy lui-même, lorsque, interrogé comme témoin, a déclaré que j'avais déposé entre ses mains un certain montant d'argent et que j'avais tiré sur ce fonds. On peut voir en se référant aux reçus et états publiés, que non seulement je n'ai pas tiré sur d'autres fonds, mais que je n'ai pas même tiré au montant du total que j'avais déposé. Tout ce qui a été fourni durant cette élection est connu et les reçus ont été publiés ; je prends toute la responsabilité de cette transaction et d'avoir aidé mes amis parce qu'il était nécessaire de les aider dans les conditions particulières où se trouvaient les divisions électorales de Québec auxquelles j'avais à prêter attention.

Quelques députés : Oh ! oh !

Sir Adolphe Caron : Les dépenses qu'occasionnent les élections, dans la province, sont très élevées ; et des sommes considérables doivent être payées pour frais de transports des candidats et de leurs amis se rendant dans chaque paroisse rencontrer leurs adversaires, pour loyers de comités, etc. Les honorables messieurs de l'opposition font la même chose, mais ils n'ont pas la franchise de l'admettre. Les honorables messieurs le font, et le jour n'est peut être pas loin où il sera possible d'établir jusqu'à quel point ils sont allés.

M. McGreevy a été entendu devant la commission royale, mais il n'a pas même essayé de dire que je pouvais savoir qu'il avait contribué même une pièce de cinq centins au fonds électoral. J'étais à organiser la lutte et à faire la campagne pour mes amis dans huit ou dix comtés, assistant à des assemblées le jour et la nuit, et mon temps était tout pris. Je ne connaissais rien autre chose de la lutte que ce que je faisais moi-même. Et l'honorable député (M. Edgar) n'est pas capable de mettre le doigt sur un seul mot de preuve dans les témoignages de M. McGreevy ou de quelqu'autre témoin, établissant autre chose à mon sujet que ma contribution de $25,000 pour aider légitimement mes amis. Il n'y a aucune preuve établissant que je connusse personnellement quelque souscription ; je savais seulement que M. McGreevy avait été, durant des années, trésorier du parti, et comme à cette époque M. McGreevy ne m'était guère familier, je n'avais aucune raison possible de m'enquérir d'autre chose que de ce que je savais de ma souscription personnelle au fonds électoral.

L'honorable député des Trois Rivières (sir Hector Langevin), a, dans mon opinion, répondu d'une manière satisfaisante aux accusations portées contre lui. Je ne sais pas s'il a souscrit, pas plus que je ne sais, aujourd'hui, si quelque autre personne que moi a souscrit au fonds électoral. Non seulement je n'ai pas dépassé ma contribution, mais mes dépenses sont restées beaucoup moindres que le montant de ma souscription pour aider mes amis.

L'honorable député (M. Edgar) répète ses accusations, en sa qualité de membre du Parlement, siégeant derrière son pupitre en cette Chambre. Mais lorsqu'on lui demanda de venir à Québec devant la commission royale, et faire ce que j'ai fait, moi—parler sous la solennité d'un serment—, la dignité de l'honorable monsieur, s'il vous plait, ne lui permit pas de comparaître devant la commission. Il n'eut pas le courage de venir devant cette commission, mais il réserva son énergie pour les brillantes attaques qu'il fait contre moi dans cette Chambre. Il n'eut pas le courage de se soumettre à un examen sous serment et de jurer, devant les juges, la vérité de ce qu'il était prêt à soutenir. Il demeura à Toronto et se dit, je suppose : "Je laisserai l'enquête suivre son cours et je pourrai toujours revenir à mon ancienne méthode de me lever lors d'une motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, et répéter la vieille histoire que j'ai apprise par cœur ; mais vous ne me prendrez pas à aller devant une commission royale et prêter serment de la vérité de mes déclarations."

La plus étonnante des déclarations de l'honorable monsieur (M. Edgar), est que l'avocat de M. McGreevy est resté bouche close, ce doit être que sir Adolphe Caron et sir Hector Langevin ont contribué tout l'argent du fonds électoral. Il dit que M. McGreevy a préféré aller en prison que révéler ce qui avait rapport à ce fonds, et il en conclut que je dois avoir tout su au sujet des contributions de MM. Larkin, Connolly et Cie. Il ajoute que les bénéficiaires de ces contributions sont parfaitement connus maintenant.

M. Beemer a été examiné devant la commission, d'autres entrepreneurs l'ont aussi été. Et je demanderai à tout homme impartial de lire la preuve et de voir si un seul nom y est mentionné. Je demanderai de lire la preuve devant la Commission royale ou durant le procès qui a eu lieu à Ottawa, et de voir s'il se trouve un seul mot dans cette preuve indiquant que je connusse la moindre chose au sujet des contributions des entrepreneurs, s'il en a été faites. Il est déloyal de la part de M. Edgar de dire que les bénéficiaires sont parfaitement bien connus maintenant.

L'honorable député se sent tout chagrin parce que la Chambre des Communes, par une très grande majorité, a confié à une commission royale l'enquête en cette affaire. Assurément, à la fin de cette longue session, nous n'allons pas discuter encore des questions qui ont été décidées par le Parlement, après de longs et sérieux débats, et des séances prolongées de la Chambre. La Chambre des Communes a décidé de soumettre toute l'affaire à une commission royale, ce qui a été fait ; et l'honorable député a mauvaise grâce aujourd'hui de remettre en question la décision de la Chambre en cette circonstance. Les juges qui ont fait l'enquête n'ont montré aucune partialité—et ils ont eu raison d'être impartiaux—, et ils ont rempli leurs devoirs tellement bien que, lorsque leur rapport eut été soumis à la Chambre, une grande majorité des députés ont déclaré que l'affaire devait en rester là.

L'honorable député dit "que M. Ross a secrètement remis $25,000 à sir Adolphe Caron." Eh ! bien, il n'y a eu aucun secret dans cette affaire ; vingt minutes après que j'eus reçu l'argent, c'était su de tous ceux qui s'intéressaient à la lutte. Il n'y avait pas de raison pour faire un secret de la chose. Je prends la responsabilité de mes actes et je n'ai pas de secret à avoir sur ce que je fais.

L'honorable monsieur a parlé d'une déclaration de M. McGreevy : qu'il ne faisait pas partie du comité électoral, déclaration que je connais seulement par ce qu'en a dit l'honorable député. Or, il n'est pas à ma connaissance que M. McGreevy ait fait cette déclaration, car il était membre du comité, et ce, de nombreuses années avant que j'eusse quelque chose à faire avec la direction des affaires politiques.

Je crois, M. l'Orateur, avoir répondu aux arguments de l'honorable député. Quant à ma part dans la transaction, j'ai déclaré ouvertement et franchement, en plus d'une circonstance, ce que j'ai fait. La question a été discutée dans cette Chambre. L'honorable Monsieur n'a pas invoqué un seul fait nouveau ce soir. Son discours est une répétition de ses attaques contre moi, déjà faites plusieurs fois dans cette Chambre. Je ne vois rien dans ce qu'il a dit ce soir qui modifie ce qu'était la cause lorsqu'elle a été d'abord soumise à la Chambre ou lorsqu'elle a été une seconde fois, plus récemment, amenée encore par l'honorable député.

Quant à moi, je suis parfaitement consentant à remettre la cause et la part que j'ai eu dans la transaction au jugement de la Chambre. Elle a été soumise, comme je l'ai dit, à une commission royale devant laquelle j'ai comparu volontairement, sans être appelé à le faire, et j'ai donné mon témoignage sous serment. L'honorable député n'a pas voulu consentir à en faire autant. J'ai déclaré là ce que j'ai déclaré ici, ce soir. Personne ne peut tirer de la preuve plus que je n'ai dit alors, car j'ai déclaré tout ce que je savais. Je suis prêt à défendre ce que j'ai fait ou succomber à cause de cela. Mais considérant que j'ai aidé mes amis d'une manière que je considère légitime, je dis que, dans les mêmes circonstances, je répèterais ce que j'ai fait, dans le même but d'aider encore mes amis.

Décès

TIFFIN—En cette ville, chez les Sœurs Grises, le 4 juillet courant, à l'âge de 57 ans, Dame Ann Maria Devins, veuve de feu M. Thomas Tiffin, en son vivant, marchand, de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 7 courant, à la Chapelle des Sœurs Grises, rue Dorchester, à 9 hrs a. m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LA SOCIETE DES ARTS
DU CANADA
(A responsabilité limitée)
Capital-Actions ---- $100.000
Société établie dans le but de répandre le goût des arts, d'encourager et d'aider les artistes
Incorporée par Lettres Patentes du Gouvernement du Canada, le 27 février 1893.

GALERIE de TABLEAUX
Nos 1666 et 1668
Rue Notre-Dame, Montreal
LA PLUS RICHE COLLECTION AU CANADA
Des distributions de tableaux ont lieu périodiquement
PRIX DU BILLET, 25 CENTS
Prochaine distribution 18 Juillet 1894

Tous les tableaux sont des originaux. Ils sont pour la plupart de l'Ecole Française, la première école moderne. Cette société compte parmi ses membres des artistes très célèbres, tels que Français, Rochegrosse, Sherrer, Pettjean, Aublet, Pezant, Zauzsy, Chartier, Ravanne, Schuller, Marius Roy, Lione Royer, Gaston Roullet, Kuwasseg, Délorme, Paul Cullot, Castiglione, Georges Calves, Bukovac, Emile Barau, André Cortès, Ballué, Willems, Vaarbirgt, Edmond Yon, Binet, et une foule d'autres.

Soixante et huit membres de cette société ont exposé aux Salons des Champs-Elysées et du Champ-de-Mars.

Demandez nos catalogues et circulaires.

LE DIRECTEUR,
H. A. A. BRAULT.
15-jno

D. DUGAS
Ferblantier, Plombier et Couvreur
1441 rue Sainte-Catherine
Spécialité : couvertures et corniches. Posage de conduites de gaz et de vapeur. Ouvrage exécuté avec soin et à des prix très modérés. Assortiment de poêles et glacières constamment en mains. Résidence No 299 rue Panet. 229-6m

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE
HENRY THOMAS, locataire gérant.
Lundi et mardi, les 9 et 10 juillet Les ménestrels de W. S. Cleveland ; les meilleurs du monde, avec le roi par excellence des ménestrels, le seul comédien retirant $500.00 par semaine d'appointement.
BILLY EMERSON
La plus grande représentation de Cleveland. Vente des sièges à l'Académie de Musique, chez Nordheimer et Allan, bijoutier. Prix—25c, 50c, 75c et $1.00. Matinée mardi.

GYMNASE CANADIEN
1511-RUE NOTRE-DAME-1511
Les Classes de Gymnastique, de Calisthénie, d'Escrime et de tir sont maintenant ouvertes.
On peut s'inscrire tous les mercredis et vendredis soir.
Souscription, $10.00 par Année
LE DIRECTEUR
1511-Rue NOTRE-DAME-1511

COLLEGE NOTRE-DAME
Côte-des-Neiges, Montréal, Canada
Ce Collège, dirigé par les religieux de Sainte-Croix, occupe un des sites les plus beaux et les plus salubres du Canada. Il a été établi pour donner une éducation chrétienne à des enfants qui se préparent au cours classique ou au cours commercial. Ces enfants reçoivent là tous les soins qu'ils sont habitués à trouver dans leur famille. Le français et l'anglais sont enseignés avec une égale attention. De plus, les enfants sont reçus pour la vacance.
191-6m L. GEOFFRION, C. S. C. Sup.

VENTE DE CITRONS
A L'ENCAN
Nous avons reçu instruction de vendre pour le compte des personnes y concernées,
110 caisses de citrons de Palerme, supérieurs,
MARQUEES Y.B. M.
ARRIVEES PAR LE SS. LAKE HURON
VENTE A 2.30 HEURES P.M.
Dans nos salles de vente, No 11 rue Saint-Pierre,
Vendredi, le 6 Juillet 1894
"MONTREAL FRUIT AUCTION CO"
251-1 C. E. THURSTON, Encanteur.

W & J M FARQUHAR
354 RUE ST-JACQUES
Viennent de recevoir un assortiment choisi de rideaux bordés en chenille, devant de portières ou de rideaux pour fenêtres Rideaux en dentelle blancs et écrus. Abat-jour, avec dentelle ou franges, etc., etc., etc. Nous avons précisément ce qui vous manque pour rendre vos chambres attrayantes et gaies, durant les jours de chaleur de l'été.
Prix aussi bas que possible

A VENDRE—Hôtels, salons, confiseries et magasins de fruits et épiceries. Toute sorte de marché toujours en main. Excellente occasion pour des personnes qui désireraient commencer les affaires. Aussi, maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville. S'adresser à L. Harris, 1938 rue Ste-Catherine près de la rue St-Urbain. 268-1a

A VENDRE—Un restaurant de première classe, avec logement au-dessus, licence payée, situé dans l'une des plus belles localités. Bonnes raisons justifiant cette vente. L. Harris, 1938 rue Ste-Catherine, près de la rue Saint-Urbain. 250-6

PERDU—Jeudi le 21, une chaine en or avec montre en argent, sur le chemin de l'Abord à Plouffe. Récompense de $5 à celui qui les rapportera à Giovanni Rosati, No 173 rue St-Charles-Borromée. 223 jno

PERDUE—Une petite chienne sous poil noir et jaune, nom Belle. Récompense à la personne qui l'apportera au No 198 Jacques-Cartier. 251-jno

La Banque du Peuple
AVIS—Le huit de mai courant, Toussaint Préfontaine, Ecr marchand, de la Cité de Montréal, a été admis membre de la Corporation de La Banque du Peuple, aux lieu et place de Moïse Branchaud, Ecr résignataire.
Montréal, 10 mai 1894. J. S. BOUSQUET, Caissier. 263-2m

La Banque du Peuple
AVIS est par les présentes donné que Moïse Branchaud, Ecr, Avocat, C. R., de la Cité de Beauharnois, Province de Québec, s'est retiré de la Corporation de la dite "La Banque du Peuple" et qu'il a cessé d'en faire partie, depuis le quatrième jour du mois de Mai courant.
Montréal, 5 Mai 1894. J. BOUSQUET, Caissier

PERRAULT, MESNARD & VENNE
Architectes et Ingénieurs Civils
97 RUE ST-JACQUES (Banque du Peuple)
Téléphone 696. 186-1 an MONTRÉAL, CAN.

Rue Notre-Dame (Ouest)
VENTE A L'ENCAN
DE
Materiaux de Construction
Vendredi
Le 6 Juillet courant
A DIX HEURES ET DEMIE
A la demande des propriétaires, seront vendus sur les lieux, par encan, à la date et à l'heure ci-dessus, les matériaux de construction situés sur cette partie des lots du cadastre Nos 484 et 485, quartier Saint-Antoine, qui doit être expropriée pour l'élargissement de la dite rue Notre-Dame.
Ces matériaux consistent en parties des maisons portant les Nos 2321, 2323, 232[illegible], et 2331, 2335 rue Notre-Dame.
Conditions : argent comptant, payable sur adjudication.
Les matériaux devront être enlevés immédiatement.
L. O. DAVID, Greffier de la cité.
JAMES STEWART & CO., Encanteurs.
Montréal, Hôtel-de-Ville, 3 juillet 1894. 250-2

Rue Notre-Dame (Ouest)
VENTE A L'ENCAN
DE
Matériaux de Construction
VENDREDI
Le 6 Juillet courant
A ONZE HEURES.
A la demande des propriétaires, seront vendus sur les lieux, par encan, à la date et à l'heure ci-dessus, les matériaux de construction situés sur cette partie des lots du cadastre Nos 1112, quartier Saint-Anne, et 171, subdivision 5, quartier Saint-Antoine, qui doit être expropriée pour l'élargissement de la dite rue Notre-Dame.
Ces matériaux consistent en parties de maisons portant les Nos 2596, 1598 et 1637, 2639 rue Notre-Dame.
Conditions : argent comptant, payable sur adjudication.
Les matériaux doivent être enlevés immédiatement.
L. O. DAVID, Greffier de la Cité.
THOS. J. POTTER, Encanteur.
Montréal, Hôtel-de-Ville, 3 juillet 1894. 250-2

Courrier Politique

(*De notre correspondant spécial*)

Ottawa, 5.

La fête des ministres

Le At Home donné, ce soir, sur les terrains du Parlement, par les ministres, a été une brillante affaire qui a réuni toute la société d'Ottawa. Les décorations du parc étaient superbes. Le bosquet situé à l'extrémité ouest des édifices parlementaires en arrière de la statue de Cartier, avait été transformé en salle de réception où les invités étaient présentés aux épouses des ministres. Tout le bosquet était brillamment illuminé par des cordons de lampes électriques et des lanternes chinoises. On y parvenait par un arc de verdure surmonté d'un écusson aux armes du Canada. Le kiosque était aussi décoré de drapeaux anglais disposés en draperies et illuminé de lumières électriques de couleur. Partout, dans les massifs et sur les plates bandes, parmi les plantes exotiques, les palmiers et les fougères gigantesques provenant des serres de Rideau Hall, la lumière électrique était disposée de mille manières. De six pieds en six pieds, des lampes étaient disposées dans la haie de cèdres qui borde la colline du côté de la rivière. Le "chemin des amoureux" était éclairé comme en plein jour de véritables guirlandes de lampes électriques. Au milieu du terrain un magnifique buffet avait été installé sous une marquise. Coup d'œil superbe et qu'une foule nombreuse se pressait pour admirer. Ottawa a rarement eu plus belle fête de nuit. Quinze cents invités se sont rendus sur les terrains durant la soirée. De huit à onze heures, l'excellente musique des Gardes du gouverneur-général a donné un splendide concert.

A son arrivée, vers 10 heures, le gouverneur général a été reçu au son du "God Save the Queen" et aux acclamations de l'assistance. Toute la fête a été un grand succès.

Notes diverses

Une longue discussion s'est faite ce matin au comité des chemins de fer et canaux, sur un bill pour incorporer la compagnie des estacades de la rivière Française, qui rencontre beaucoup d'opposition. Le comité s'est ajourné sans rien décider.

Une entente a été faite pour réunir le comité des privilèges et élections vendredi au lieu de mardi prochain, comme il avait d'abord été décidé.

Sir Joseph et lady Trutck sont arrivés d'Angleterre. Sir Joseph est un ancien gouverneur de la Colombie Anglaise.

La suspension d'office du colonel Powell, sous-ministre de la milice, fera le sujet d'un débat devant la Chambre. Le colonel O'Brien soulèvera la question demain, dit-on.

Le département de l'agriculture s'est, ce matin, déclaré incapable de recommander le vote d'un subside à l'exposition industrielle de Toronto, cette année.

Les deux séances de la conférence coloniale ont aujourd'hui été consacrées à la discussion de la question du commerce entre les colonies.

L'honorable M. Patterson soumettra à la Chambre, demain, un rapport sur la suspension de fonctions du colonel Powell.

Elu par une voix

Kingston, Ont., 5—Le décompte des bulletins qui vient de se terminer donne une majorité de une voix à M. Smyth l'adversaire de l'honorable M. Harty.

Le "Valkyrie" coulé à fond

Glasgow, 5—Pendant les régates qui ont eu lieu ici aujourd'hui, le "Satania" a frappé le "Valkerie" en travers et l'a presque coupé en deux. Le yacht a sombré aussitôt. L'équipage a été sauvé. Le "Satania" a éprouvé des avaries qui l'ont empêché de prendre part aux courses.

L'exposition de San Francisco

San Francisco, Cal, 5—L'exposition internationale ouverte l'automne dernier en cette ville, appelée par les Américains, pour cette raison, "Mid Winter Exposition," a été close hier en présence de plus de 85,000 personnes.

Désastreux incendie

Hudson, Mass, 5—L'incendie le plus désastreux qui ait encore été vu dans cette partie du pays, a éclaté hier dans la manufacture Chamberlain. Le feu s'est propagé avec une effrayante rapidité et, en peu de temps, la gare Union, le bureau de poste, une manufacture de chaussures et quarante maisons ont été détruits. Les pertes sont de un million de piastres, couvertes en partie par les assurances.

EXPLOSION D'UNE CHAUDIERE

UN VAPEUR LANCÉ DANS L'AIR

Kamloops, C. A., 5—La chaudière du vapeur "Queen" a fait explosion hier, sur la rivière North Thompson, à douze milles au nord de cette ville, et le bateau a été réduit en pièces. Six hommes étaient à bord. Le chauffeur et le cuisinier ont été tués instantanément. Le capitaine a été gravement blessé ainsi que le mécanicien et un homme du nom de Peter Olsen. Le propriétaire du bateau, M. J. E. Saucier, et M. Louis Brouillette ont pu échapper à l'accident.

Résumé Télégraphique

—Le sénat américain a voté, mardi soir, par 39 voix contre 34, le projet de loi contre le tarif douanier. Les républicains ont perdu leurs nombreux amendements à ce projet, non sans avoir longtemps et longuement bataillé. On discutait le projet de loi depuis trois mois.

—Quelques journaux allemands disent que l'Angleterre a subi dans la question congolaise un échec moral qui, venant après sa reculade au Siam, prouve que la puissance et la confiance de l'Angleterre en elle-même sont sur leur déclin.

—Les démonstrations des ouvriers français contre les Italiens continuent encore en France. Elles sont moins violentes, grâce à l'intervention des autorités. Il est probable que les beaux jours sont finis pour la classe ouvrière italienne, en France.

—L'assassin Santo a avoué qu'un complot avait été ourdi contre le président Carnot et que c'est lui qui avait été désigné, après un tirage au sort, pour exécuter le meurtre.

—Le gouvernement français a décidé de ne pas employer les crédits votés pour la fête du 14 juillet, par respect pour la mémoire du président martyr. Cet argent sera employé au soulagement des pauvres.

Certainement vous lisez

Les déclarations publiées dans ce journal qui ont rapport à Hood's Sarsaparilla. Elles démontrent au dela de tout doute que HOOD'S GUERIT.

La constipation, et tous les dérangements du foie sont guéris par Hood's Pills. 2

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

(*Service spécial de la* MINERVE)

Ottawa, 5.

L'Orateur prend son siège à 3 heures.

Après les affaires de procédure, M. Corby, qui a été réélu hier, par acclamation, député de Hastings, est introduit à la Chambre par sir John Thompson et M. Northrup; il est accueilli par de longs et chaleureux applaudissements.

M. Girouard, Deux-Montagnes, demande: Le gouvernement a-t-il reçu une requête signée par le plus grand nombre de Canadiens, sujets britanniques et américains, de l'Etat de l'Illinois lui demandant l'établissement d'un bureau d'agence à Chicago dans le but de protéger les intérêts du Canada dans le Nord-Ouest américain? Si oui, cette requête recommandait elle la nomination de quelqu'un comme agent pour la charge de ce bureau? Le gouvernement a-t-il pris cette requête en considération? Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir, à Chicago, ce bureau d'agence demandé par cette requête?

L'honorable M. Daly répond: 1er Une requête a été reçue; 2e Elle recommandait la nomination de M. Daniel Bergevin; 3e Oui; 4e Ce n'est pas l'intention du gouvernement d'établir ce bureau.

Motion est faite pour que la Chambre se forme en comité des subsides. M. MacDonald (Assiniboia) se plaint des taux de fret trop élevés chargés par le chemin de fer du Pacifique, dans le Nord-Ouest. Il demande aussi ce que le gouvernement entend faire de la requête signée par la population de l'Ouest demandant de l'aide pour la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

M. Davin dit qu'il n'y a pas de doute que les taux de fret sont trop élevés, mais ajoute-t-il, la compagnie du Pacifique ne veut pas les réduire parce qu'elle prétend que son trafic n'est pas suffisant. On a parlé d'une commission royale pour s'enquérir de ces taux de fret. Un officier compétent du département des chemins de fer pourra faire ce travail, mais une commission royale ayant pour mission de s'enquérir des moyens de réduire le coût du transport, en utilisant les cours d'eau, en canalisant l'Ottawa ou autrement, serait très utile.

M. Davin se prononce en faveur de la construction, par le gouvernement, du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Sir John Thompson dit que des requêtes ont été reçues de la population du Nord-Ouest. Les ministres communiquèrent les plaintes aux autorités du Pacifique, le 14 juin, et reçurent une réponse qui dit en substance: Les taux pour le transport du grain sur le Pacifique sont plus bas que sur tout autre chemin dans des conditions analogues; et la compagnie ne voit pas comment elle pourrait les réduire. La compagnie serait heureuse que le gouvernement fasse une enquête sur la question et compare la condition du cultivateur du Nord-Ouest avec celui des autres pays producteurs de blé, au sujet des communications et du transport; les directeurs de la compagnie sont certains que la condition des cultivateurs canadiens est plus avantageuse que toute autre.

Sir John ajoute que le gouvernement va ordonner une enquête complète.

M. Martin est opposé à une enquête et cherche à ridiculiser le premier ministre parce qu'il n'a pas promis de l'aide au chemin de fer de la Baie d'Hudson.

M. Daly dit qu'il n'a jamais vu un homme changer d'opinion aussi facilement que M. Martin, qui, comme ministre de Manitoba, a eu toute chance de venir en aide à la population de la province. Lorsque un contrat fut fait avec le Northern Pacific pour la construction du chemin de la Rivière Rouge, M. Martin rencontra les organisateurs de la compagnie, de très bonne heure le matin, puis, lorsque ceux-ci allèrent voir M. Greenway, le même jour, M. Martin fit mine d'être surpris de les voir à Winnipeg.

M. Martin: Cela est absolument faux et mensonge.

Sir John demande à l'Orateur de rappeler M. Martin à l'ordre.

MM. Laurier, Mills et sir Richard Cartwright cherchent à sauver M. Martin de l'humiliation de faire des excuses. Peine inutile; M. Martin est obligé de s'excuser, ce qu'il fait de bonne grâce d'ailleurs. Il n'a pas eu l'intention, dit-il, d'accuser le ministre de mensonge. Il a voulu seulement rectifier une erreur en ce qui le concernait.

M. Daly reprend son discours et dit que les faits qu'il a relatés ont été affirmés sous serment. Il commence à citer des documents pour prouver ce fait. Nouveau rappel à l'ordre. Cette fois, c'est M. Laurier qui intervient et dit que M. Daly n'a pas le droit de faire des accusations semblables.

Sir John répond qu'il s'agit d'une transaction faite par M. Martin, en dehors de la Chambre et non en sa qualité de député. C'est une question d'histoire dont on a le droit de parler.

M. Daly continue; il établit ce qu'il a dit, par des extraits de l'enquête dans la cause de la Reine vs Luxton. Puis il démontre que le gouvernement Greenway, dont M. Martin était membre, a fait avec le Northern Pacific un contrat qui a causé une perte de $660,000 à la province, et qui ne contenait même pas de disposition pour empêcher la compagnie de prélever des taux excessifs. La conduite de M. Martin, dit-il, est en contradiction directe avec ses paroles.

M. Martin répond, M. Daly réplique, et la discussion se continue ainsi jusqu'à 6 heures, alors que la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. Kaulback soulève plusieurs autres questions; cette fois il s'agit des pêcheries et de l'industrie maritime. Il proteste contre l'octroi d'un subside à une ligne de steamers entre le Canada et les Indes Occidentales parce que ces steamers détruisent l'industrie des navires à voile. Il prétend aussi qu'en vertu du *modus vivendi* les pêcheurs américains font une concurrence ruineuse aux pêcheurs canadiens, ou font augmenter la licence que paient les pêcheurs américains.

M. Campbell veut la continuation du subside à la ligne entre le Canada et les Indes Occidentales.

Sir Charles Hibbert Tupper admet que le "modus vivendi" donne de grands privilèges aux Américains, parfois au détriment des Canadiens, mais il y a des compensations et des raisons pour cela, et les circonstances ne permettent pas au gouvernement de se rendre aux demandes du genre de celles faites par M. Kaulback.

M. Bryson attire l'attention de la Chambre sur les communications par chemin de fer dans le comté de Pontiac; il fait l'historique de la construction du chemin de fer de la jonction de Pontiac et du Pacifique pour laquelle les municipalités ont voté de forts subsides; il fait appel au parlement en faveur du comté qui se trouve sans communications par voies ferrées lorsqu'il a payé des sommes considérables pour en obtenir.

En 1891, une délégation de 150 municipalités a demandé au gouvernement de rembourser à ces dernières les bonus qu'ils avaient payés. La réponse a été défavorable, mais sir John Macdonald admit alors que le comté de Pontiac était dans une autre position que ces municipalités.

M. Bryson espère que le gouvernement donnera un subside additionnel pour construire le chemin, ce que la compagnie actuelle n'a pas fait.

L'honorable M. Haggart dit qu'il est regrettable que le comté de Pontiac ait contracté les obligations dont il souffre maintenant. Par un vote de la majorité, des municipalités qui ne bénéficient pas du chemin de fer sont maintenant obligés de payer une somme considérable chaque année. Le gouvernement n'est pas responsable de ce malheureux état de choses.

M. Bryson demande que le gouvernement enlève sa charte à la compagnie si elle n'est pas capable de compléter le chemin. Il serait juste, dit M. Haggart de transporter le subside actuel à une compagnie qui pourra construire une extension de chemin; mais peut-on trouver une compagnie pour cela!

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides jusqu'à l'ajournement qui a lieu à 2 heures.

Alarme

Hier soir, une alarme privée a appelé les pompiers à la gare du C. P. R., où un commencement d'incendie venait de se déclarer sur le toit. Le feu fut éteint avant qu'il eût causé des dommages.

La grève des chemins de fer

SITUATION TRES GRAVE

DES MILLIERS D'OUVRIERS SANS OUVRAGE

LES TROUPES SUR PIED

Chicago, 5—Les difficultés causées par la grève des employés de chemins de fer ne font que s'aggraver. Les nombreux grévistes font tout enlever pour pouvoir entraver la marche des trains. Le service de la poste en souffre beaucoup. Plus de douze compagnies de chemins de fer sont affectées par cette grève monstre qui prend de jour en jour des proportions plus colossales. Les grévistes, sans tenir compte des menaces des constables, ont arrêté, en plusieurs endroits, des convois prêts à partir.

A Chicago, plus de 8,000 hommes défient pour ainsi dire les troupes qui n'attendent qu'un ordre pour faire feu sur eux. Quinze wagons partis hier de Chicago ont été incendiés par les grévistes.

On sait que cette grève a commencé à la suite de la mise en interdit des chars Pullman par les employés de toutes les compagnies qui sympathisaient avec les employés de Pullman.

M. Debs, président de l'Union des chemins de fer américains qui a ordonné cette grève, dit qu'un coup de carabine tiré par les soldats aurait été le signal d'une guerre civile,

"La présence des troupes ne nous fait point peur, a-t-il dit. Nous n'avons enfreint aucune loi et nous sommes certains du succès".

Mais la situation s'aggrave à mesure que la grève se prolonge. Les travaux sont complètement suspendus dans un grand nombre de fabriques de cette ville et des milliers d'ouvriers sont sans ouvrage.

Les provisions de charbon s'épuisent rapidement et de nombreuses usines ferment faute de combustible.

La disette de glace se fait déjà sentir dans la ville et le prix a quadruplé depuis deux jours.

La circulation des trains est à peu près complètement suspendue sur toutes les grandes lignes à travers le continent.

La grève se fait sentir à Cincinnati, Ohio, Milwaukee, Wis., Port Huron, Mic. Little Rock, Ark., Salt Lake City, Utah, Omaha, Neb, Sacramento, Cal, etc.

AUGUSTE BURDEAU

LE NOUVEAU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 6—M. Auguste Burdeau, républicain, a été élu président de la Chambre des députés, aujourd'hui, par 259 voix contre 157 données à son concurrent, M. Henri Brisson, radical.

Le nouveau président de la Chambre est un homme de grande expérience ministérielle. Il a occupé le poste de ministre de la marine dans les cabinets Loubet et Ribot, en 1892, et celui de ministre des finances sous celui de M. Casimir Perier. Il a eu à se défendre de très violentes attaques faites contre lui par les socialistes et les radicaux, pour la part qu'il avait prise dans les négociations entre le gouvernement et la Banque de France. Il fut aussi accusé par les anti-sémites de se faire l'agent des Rotchschilds.

16 mois de prison

Arthabaskaville, 5 — Goodfellow, le vieillard trouvé coupable par le jury de l'accusation de tentative de meurtre sur le jeune Johnson, la semaine dernière a été condamné à seize mois de prison pour avoir infligé des blessures au dit Johnson; il s'était avoué coupable de ce chef d'accusation.

Personnel

—Le magistrat Rioux, de Sherbrooke, a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

—L'honorable Charles Langelier était en ville hier.

—M. D Brown, de New-York, est au Saint-Lawrence Hall.

—M. L. D. Lockerby, de Granby, est au Saint-Lawrance Hall.

—M. G Wilson, de Saint-Louis, Mis., était au Saint-Lawrence Hall, hier.

Drs Mathieu et Bernier

Chirurgiens dentistes, à l'angle des rues du Champ-de-Mars et Bonsecours, Montréal. Extraction de dents par le gaz ou l'électricité. Dentiers faits avec ou sans palais. Restauration des dents d'après les procédés les plus modernes.

195-jl-jno

PROVINCE de QUÉBEC, District de Montréal, No. 294. } Dans la Cour Supérieure

JOSEPHINE ASSELIN, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Hormisdas Lefebvre, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse

vs

LE DIT HORMISDAS LEFEBVRE, ci devant cultivateur, de la paroisse de St-Polycarpe, dit district, maintenant absent de cette province, Défendeur

ET

JOSEPH CAROLIAS FOREST, Tiers-saisi

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Montréal, 18 juin 1894.

251-2 L. A. BEDARD, Dép.-Protonotaire.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, No 447 } Cour Supérieure

R. J. DEMERS, Demandeur

vs

WILLIAM RICHMOND, Défendeur

Le 16ième jour de Juillet 1894 à dix heures de l'avant-midi, au domicile et place d'affaires du dit défendeur, aux Nos 718 et 720 rue Lagauchetière, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en biens meubles de ménage.

Conditions: argent comptant.

ISAAC HOGUE, H. C. S.

Montréal, 5 juillet 1894.

LE PLUS PUISSANT ET LE PLUS AGREABLE DES

Toniques et Reconstituants

VIN BRAVAIS

à la KOLA, COCOA, GUAR et CACAO REUNIS

Exiger sur le goulot de chaque bouteille, la Signature en rouge.

RAOUL BRAVAIS

Pour apprécier sa valeur CONSULTEZ VOTRE MEDECIN

Dépositaire Général

DECARY PHARMACIEN à MONTRÉAL

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD

est incontestablement le **PURGATIF SALIN** rafraichissant **le plus pur, le plus agréable** à prendre et **le plus efficace**, sous un petit volume. Il remplace avantageusement les eaux purgatives allemandes et tous les drastiques.

Le succès du **SEDLITZ Ch. CHANTEAUD**, auprès des médecins de tous les pays, a occasionné une multitude de contrefacteurs. L'un d'eux **vient d'être condamné, pour concurrence deloyale à 8,000 francs de dommages-intérêts à changer la forme de ses flacons et leur enveloppe de papier jaune**, cette couleur étant caractéristique du **SEDLITZ Ch. CHANTEAUD**, préparateur des **Granules dosimétriques du Dr Burggraeve**, dont la vogue est également universelle.

Le Véritable ONGUENT CANET-GIRARD

est un remède souverain pour la guérison de toutes les PLAIES, PANARIS, FURONCLES, ANTHRAX, Blessures de toute espèce

Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des Tumeurs, Excroissances de chair, Abcès et Gangrène.

Exiger sur chaque rouleau la signature ci-dessous

Dépôt général à PARIS 4, rue des Orfèvres et dans toutes les bonnes pharmacies.

COLONNE CARSLEY

Venteannnelle

— DE LA —

MI-ETE

— CHEZ —

S. CARSLEY

RUE NOTRE-DAME.

VENTE A SACRIFICE

COMMENÇANT LE

3 JUILLET et FINISSANT le 31 JUILLET 1894

GRATIS

GRATIS

Le thé et le café seront servis gratuitement dans notre salle de rafraîchissements durant toute la grande vente à bon marché du mois de juillet

Chez S. CARSLEY.

A ET AUX ENVIRONS

A ET AUX ENVIRONS

DE MONTREAL

DE MONTREAL

Le plus intéressant événement de la mi-été est la

Vente Annuelle

— A —

BON MARCHE

— o: CHEZ :o —

S. CARSLEY.

A PRIX REDUITS

A PRIX REDUITS

IL VA SANS DIRE

IL VA SANS DIRE

Que tous les Acheteurs au Comptant

PATRONISENT S. CARSLEY

PATRONISENT S. CARSLEY

DURANT LA VENTE A BON MARCHÉ DE JUILLET

DURANT LA VENTE A BON MARCHÉ DE JUILLET

S. CARSLEY FAIT

S. Carsley fait des réductions tellement substantielles dans ses prix qu'il est

Avantageux au Public

Avantageux au Public

D'acheter en grande quantité durant cette vente annuelle du mois de juillet

S. Carsley Garantit

S. Carsley Garantit

Que durant sa vente à bon marché du mois de juillet

IL VENDRA

IL VENDRA

Toutes les qualités de marchandises de VINGT à TRENTE pour cent meilleur marché que n'importe quel autre magasin à Montréal.

Toutes les marchandises pour l'été à très bon marché

—CHEZ—

S. CARSLEY

1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779

Rue Notre-Dame

MONTREAL

Heures d'affaires—De 8 à 6

COLONNE CARSLEY

DISCOURS

DE

SIR GEO. CARTIER

ACCOMPAGNÉS DE NOTICES

Par JOSEPH TASSÉ

EUSEBE SENÉCAL & FILS, Editeurs

Vol. in-8°, grand format, imprimé en caractères neufs, sur papier de luxe, formant 814 pages, avec portrait en taille douce de SIR GEORGES ET. CARTIER, deux tables des matières, cartonnage en toile gaufrée, avec armes et devises en or sur plat.

PRIX DU VOLUME: $4.00

1. LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.—Discours prononcé le 24 septembre 1844 à Saint-Denis.
2. LE CHEMIN DE FER MONTRÉAL ET PORTLAND.—Discours prononcé le 10 août 1846, à Montréal.
3. CIRCULAIRE AUX ÉLECTEURS DE VERCHÈRES, 10 avril 1848.
4. LE CHEMIN DE FER DU SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.—Discours prononcé le 15 février 1849, à l'Assemblée Législative.
5. LE CHEMIN DE FER MONTRÉAL ET PORTLAND.—Discours prononcé le 31 juillet 1849, à Montréal.
6. PROTESTATION CONTRE L'ANNEXION DU CANADA AUX ETATS-UNIS, le 15 octobre 1849.
7. L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.—Discours prononcé le 26 mars 1850, à Montréal.
8. LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 25 juin 1850, à l'Assemblée Législative.
9. L'AUGMENTATION DE LA REPRÉSENTATION.—Discours prononcé le 28 juin 1850, à l'Assemblée Législative.
10. LE MINISTÈRE DE 1852.—Discours prononcé le 22 septembre 1852, à l'Assemblée Législative.
11. LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 29 mars 1853, à l'Assemblée Législative.
12. LE CONSEIL LÉGISLATIF.—Discours prononcé le 27 mai 1853, à l'Assemblée Législative.
13. LA CHUTE DU MINISTÈRE HINCKS-MORIN—Discours prononcé le 20 juin 1854, à l'Assemblée Législative.
14. LA COALITION DE 1854, LA SÉCULARISATION DES RÉSERVES DU CLERGÉ ET LE GRAND-TRONC.—Discours prononcé le 20 septembre 1854, à l'Assemblée Législative.
15. LES JOURS FÉRIÉS.—Discours prononcé le 27 octobre 1854, à l'Assemblée Législative
16. L'INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS.—Discours prononcé le 27 novembre 1854, à l'Assemblée Législative.
17. L'ÉLECTION DE VERCHÈRES.—Discours prononcé le 14 février 1855, à Verchères.
18. L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE BAS-CANADA ET LE COMMERCE AVEC LES ETATS-UNIS.—Discours prononcé le 20 février 1856, à l'Assemblée Législative.
19. LE NUMÉRAIRE PROVINCIAL.—Discours prononcé le 26 mars 1856, à l'Assemblée Législative.
20. L'INDÉPENDANCE DES DÉPUTÉS.—Discours prononcé le 31 mars 1856, à l'Assemblée Législative.
21. L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE DANS LE BAS-CANADA.—Discours prononcé le 1er avril 1856, à l'Assemblée Législative.
23. L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Discours prononcé le 4 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
24. LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE.—Discours prononcé le 5 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
25. LES CANAUX DE WELLAND ET CHAMBLY.—Discours prononcé le 9 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
26. LES ÉCOLES COMMUNES.—Discours prononcé le 7 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
27. BANQUET DONNÉ A SIR WILLIAM LOGAN—Discours prononcé le 12 avril 1856, à Toronto.
28. LES ÉCOLES COMMUNES.—Discours prononcé le 15 avril 1856, à l'Assemblée Législative.
29. LA FORMATION DU MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD.—Discours prononcé le 30 mai 1856, à l'Assemblée Législative.
30. LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.—Discours prononcé le 13 juin 1856, à l'Assemblée Législative.
31. LE CHOIX DE LA CAPITALE.—Discours prononcé le 17 mars 1857, à l'Assemblée Législative.
32.—LE CHOIX DE LA CAPITALE.—Discours prononcé le 20 mars 1857, à l'Assemblée Législative.
33. L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 17 avril 1857 à l'Assemblée Législative.
34. L'ORGANISATION JUDICIAIRE DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 20 avril 1857, à l'Assemblée Législative.
35. LA CODIFICATION DES LOIS.—Discours prononcé le 27 avril 1857, à l'Assemblée Législative.
36. LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES.—Circulaire aux électeurs de Montréal, le 16 décembre 1857.
37. PROGRAMME DU MINISTÈRE MACDONALD-CARTIER.—Discours prononcé le 8 mars 1858, à l'Assemblée Législative.
38. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 9 juin 1858, à l'Assemblée Législative.
39. LES ÉCOLES SÉPARÉES.—Discours prononcé le 23 juin 1858, à l'Assemblée Législative.
40. LA FORMATION DU MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD.—Discours prononcé le 7 août 1858, à l'Assemblée Législative.
41. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES.—Dépêche au gouvernement impérial, le 23 octobre 1858.
42. LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—Dépêche au gouvernement impérial, le 13 novembre 1858.
43. LE CHOIX D'OTTAWA COMME CAPITALE.—Discours prononcé le 2 février 1859, à l'Assemblée Législative.
44. LE MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD—Discours prononcé le 8 février 1859, à l'Assemblée Législative.
45. M. GEORGES BROWN ET LE COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.—Discours prononcé le 18 février 1859, à l'Assemblée Législative.
46. LES FRAIS DES JURÉS.—Discours prononcé le 29 mars 1859, à l'Assemblée Législative.
47. LE CANADA ET LES ETATS-UNIS.—Discours prononcé le 4 avril 1859, à l'Assemblée Législative.
48. L'ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE.—Discours prononcé le 8 avril 1859, à l'Assemblée Législative.
49. LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.—Discours prononcé le 4 mars 1860, à l'Université Laval de Québec.
50. L'AFFAIRE FELLOWES.—Discours prononcé le 5 mars 1860, à l'Assemblée Législative
51. LE SERVICE DES STEAMERS OCÉANIQUES—Discours prononcé le 6 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
52. LES MUNICIPALITÉS DU BAS-CANADA.—Discours prononcé le 6 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
53. L'INTERET DE L'ARGENT.—Discours prononcé le 12 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
54. LA LOI DES HYPOTHÈQUES.—Discours prononcé le 16 mars 1860, à l'Assemblée Législative
55. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE BAS-CANADA.—Discours prononcé le 20 mars 1860, à l'Assemblée Législative
56. LA REPRÉSENTATION DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 27 mars 1860, à l'Assemblée Législative.
57. UN POINT DE PRATIQUE PARLEMENTAIRE.—Discours prononcé le 12 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
58. LA REPRÉSENTATION DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 13 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
59. L'ÉLECTION DE QUÉBEC.—Discours prononcé le 16 avril 1860, à l'Assemblée Législative
60. L'HABEAS CORPUS.—Discours prononcé le 24 avril 1860, à l'Assemblée Législative.
61. LORD ELGIN.—Discours prononcé le 2 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
62. LE CREUSEMENT DU LAC SAINT-PIERRE—Discours prononcé le 11 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
63. LES BUREAUX D'ENRÉGISTREMENT.—Discours prononcé le 16 mai 1860, à l'Assemblée Législative.
64. CLÔTURE DES EXERCICES SCOLAIRES.—Discours prononcé le 10 juin, au collège de Montréal.
65. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 21 mars 1861, à l'Assemblée Législative.
66. LA VISITE DU PRINCE DE GALLES.—Discours prononcé le 22 mars 1861, à l'Assemblé Législative.
67. LA DOUBLE MAJORITÉ.—Discours prononcé le 22 mars 1861, à l'Assemblée Législative.
68. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 5 avril 1861, à l'Assemblée Législative.
69. LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC.—Discours prononcé le 2 mai 1861, à l'Assemblée Législative.
70. NOMINATION DE M. TURCOTTE COMME ORATEUR.—Discours prononcé le 20 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
71. EXPLICATIONS MINISTÉRIELLES.—Discours prononcé le 26 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
72. LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.—Discours prononcé le 28 mars 1862, à l'Assemblée Législative.
73. UNE QUESTION PERSONNELLE.—Discours prononcé le 9 avril 1862, à l'Assemblée Législative.
74. L'IMMIGRATION ET LA COLONISATION.—Discours prononcé le 28 avril 1862, à l'Assemblée Législative.
75. LA CHUTE DU MINISTÈRE CARTIER-MACDONALD.—Discours prononcé le 22 mai 1862, à l'Assemblée Législative.
76. LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.—Discours prononcé le 26 mai 1862, à l'Assemblée Législative.
77. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 27 décembre 1862, à Montréal
78. LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.—Discours prononcé le 17 février 1863, à l'Assemblée législative.
79. L'ENREGISTREMENT DES HYPOTHÈQUES—Discours prononcé le 20 avril 1863, à l'Assemblée Législative.
80. VOTE DE NON-CONFIANCE CONTRE LE MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE—Discours prononcé le 11 mai 1863, à l'Assemblée Législative.
81. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 16 juin 1863, à Montréal.
82. AUX ÉLECTEURS DE WELLAND.—Discours prononcé le 3 août 1863, à Welland.
83. LA TRAHISON DE M. O'HALLORAN.—Discours prononcé le 25 février 1864, à l'Assemblée Législative.
84. LA MORT DE SIR LOUIS-HYPOLITE LAFONTAINE.—Discours prononcé le 26 février 1864, à l'Assemblée Législative.
85. LE MINISTÈRE MACDONALD-DORION.—Discours prononcé le 29 février 1864, à l'Assemblée Législative.
86. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 12 avril 1864, à Montréal.
87. LA CHUTE DU MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD.—Discours prononcé le 14 juin 1864, à l'Assemblée Législative.
88. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 8 septembre 1864, à Charlottetown.
89. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 12 septembre 1864, à Halifax.
90. BANQUET OFFERT AUX DÉLÉGUÉS DE LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC.—Discours prononcé le 29 octobre 1864, à Montréal.
91. PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcés du 7 février 1865 au 13 mars 1865, à l'Assemblée Législative.
92. PROJET DE CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 14 avril 1865, à Halifax.
93. BANQUET DE LA FISHMONGER'S WORSHIPFUL COMPANY.—Discours prononcé le 26 avril 1865, à Londres.
94. LA MISSION DES DÉLÉGUÉS CANADIENS EN ANGLETERRE.—Discours prononcé le 15 avril 1865, à l'Assemblée Législative.
95. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M. CARTIER PAR LES CITOYENS D'OTTAWA.—Discours prononcé le 17 octobre 1865, à Ottawa.
96. BANQUET DONNÉ A L'HONORABLE THOMAS D'ARCY MCGEE PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 15 novembre 1865, à Montréal.
97. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE J.-A. MACDONALD PAR LE BARREAU DE TORONTO.—Discours prononcé le 8 février 1866, à Toronto.
98. MONSIEUR L'ABBÉ GRANET, SUPÉRIEUR DES SULPICIENS EN CANADA.—Eloge funèbre prononcé le 14 février 1866, à Montréal.
99. LA CONFÉDÉRATION DES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.—Discours prononcé le 1er mars 1866, à Cornwall.
100. LA VISITE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL AU SÉMINAIRE DE MONTRÉAL. — Discours prononcé le 16 avril 1866, à Montréal.
101. LE CODE DE PROCÉDURE CIVILE DU BAS-CANADA.— Discours prononcé le 26 juin 1866, à l'Assemblée Législative.
102. LES INSTITUTIONS PROVINCIALES.—Discours prononcé le 13 juillet 1866, à l'Assemblée Législative.
103. BANQUET DONNÉ A SA GRANDEUR MGR CHARLES LAROCQUE.—Discours prononcé le 29 juillet 1866, à Saint-Jean.
104. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M. JOHN A. MACDONALD, PAR LES CITOYENS DE KINGSTON.—Discours prononcé le 6 septembre 1866, à Kingston.
105. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M CARTIER PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 30 octobre 1866.
106. BANQUET OFFERT A LORD MONCK.—Discours prononcé le 30 janvier 1867, à Portsmouth.
107. RÉCEPTION DE L'HONORABLE M. CARTIER AU RETOUR DE SA MISSION A LONDRES.—Discours prononcé le 17 mai 1867, à Saint-Hyacinthe.
108. RÉPONSE A UNE ADRESSE DES CITOYENS DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 17 mai 1867, à Montréal.
109. RÉPONSE A UNE ADRESSE DE BIENVENUE DES CITOYENS DE QUÉBEC.—Lettre du 21 mai 1867.
110. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M. GALT.—Discours prononcé le 22 mai 1867, à Lennoxville.
111. AUX CITOYENS D'OTTAWA.—Discours prononcé le 25 mai 1867, à Ottawa.
112. AUX ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 29 août 1867, à Montréal.
113. L'ABOLITION DU DOUBLE MANDAT—Discours prononcé le 20 novembre 1867, à la Chambre des Communes.
114. L'ACQUISITION DE LA TERRE DE RUPERT ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—Discours prononcé le 6 décembre 1867, à la Chambre des Communes
115. L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC—Discours prononcé le 30 mars 1868, à la Chambre des Communes.
116. LE BILL DE LA MILICE—Discours prononcé le 31 mars 1868, à la Chambre des Communes.
117 LE NOMBRE DES MINISTRES FÉDÉRAUX.—Discours prononcé le 3 avril 1868, à la Chambre des Communes.
118—L'ASSASSINAT DE L'HONORABLE THOMAS D'ARCY MCGEE—Discours prononcé le 7 avril 1868, à la Chambre des Communes.
119. LES FORTIFICATIONS DU CANADA.—Discours prononcé le 1er mai 1868 à la Chambre des Communes.
120. LA FÊTE SAINT-JEAN-BATISTE.—Discours prononcé le 24 juin 1868, à Ottawa.
121. BANQUET OFFERT PAR LES PROPRIÉTAIRES DU GREAT WESTERN RAILWAY OF CANADA, A SIR GEORGES CARTIER ET L'HONORABLE M. MCDOUGALL.—Discours prononcé le 2 janvier 1869, à Londres.
122.—L'ACQUISITION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.—Discours prononcé le 15 avril 1869, à Montréal.
123. LE DOUBLE MANDAT.—Discours prononcé le 28 avril 1869, à la Chambre des Communes.
124. LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS.—Discours prononcé le 29 avril 1869, à la Chambre des Communes
125. LE SALAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.—Discours prononcé le 12 mai 1869, à la Chambre des Communes.
126. L'ACQUISITION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.—Discours prononcé le 28 mai 1869, à la Chambre des Communes.
127. LE DÉSÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE D'IRLANDE.—Discours prononcé le 31 mai 1869, à la Chambre des Communes.
128. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE JOHN ROSE, PAR LES CITOYENS DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 28 septembre 1869, à Montréal
129. L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.—Discours prononcé le 22 novembre 1869, à l'Assemblée Législative.
130. BANQUET OFFERT A SIR GEORGES CARTIER ET A L'HONORABLE M. LANGEVIN, PAR LES NÉGOCIANTS DE QUÉBEC.—Discours prononcé le 23 décembre 1869, à Québec.
131. L'ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.—Discours prononcé le 22 février 1870, à la Chambre des Communes.
132. L'UNION DOUANIÈRE AVEC LES ETATS UNIS.—Discours prononcé le 16 mars 1870, à la Chambre des Communes.
133. LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—Discours prononcé le 12 avril 1870, à la Chambre des Communes
134. LE PROJET DE LOI CONSTITUANT LA PROVINCE DU MANITOBA.—Discours prononcé le 2 mai 1870, à la Chambre des Communes
135. LE RETRAIT DES TROUPES ANGLAISES DU CANADA.—Memorandum en date du [illegible] 1870.
136. LA DÉFENSE DES FRONTIÈRES CONTRE L'INVASION FÉNIENNE.—Discours aux volontaires d'Ottawa et de Carleton prononcé le 4 juin 1870, à la salle du Music Hall Rink, à Ottawa.
137. L'OPPORTUNITÉ D'ACCORDER UN SUBSIDE D'UN MILLION DE PIASTRES AUX CHEMINS DE FER DE COLONISATION DU NORD DE MONTRÉAL ET DU CANADA CENTRAL.—Discours prononcé le 7 juillet 1870, à Montréal
138. RÉPONSE A UNE ADRESSE DE BIENVENUE DES CITOYENS DE RIMOUSKI.—Discours prononcé le 7 août 1870, à Rimouski
139. L'ARBITRAGE ET LE PARTAGE DE LA DETTE DE L'ANCIENNE PROVINCE DU CANADA.—Discours prononcé le 9 mars 1871, à la Chambre des Communes.
140. L'ADMISSION DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE DANS LA CONFÉDÉRATION.—Discours prononcé le 28 mars 1871, à la Chambre des Communes.
141. RÉPONSE A UNE DÉLÉGATION D'ÉLECTEURS DE MONTRÉAL-EST QUI LUI OFFRAIENT LA CANDIDATURE.—Discours prononcé le 21 avril 1871, à Montréal.
142. AU CAMP DE NIAGARA.—Discours prononcé le 17 juin 1871.
143. AU CAMP MILITAIRE DE LAPRAIRIE Discours prononcé le 3 juillet 1871.
144. DÉJEUNER OFFERT PAR L'ASSOCIATION DE TIR.—Discours prononcé le 6 août 1871 à Montréal.
145. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M LANGEVIN PAR LES CITOYENS DE QUÉBEC.—Discours prononcé le 7 novembre 1871, à Quebec.
146. BANQUET OFFERT A L'HONORABLE M. J. H. POPE, PAR LES CITOYENS DE SHERBROOKE.—Discours prononcé le 9 novembre 1871, à Sherbrooke.
147. LE CHEMIN DE COLONISATION DU NORD DE MONTRÉAL.—Discours prononcé le 5 avril 1872, à Montréal.
148. LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.—Discours prononcés les 26 avril et 7 mai 1872, à la Chambre des Communes.
149. LA LOI DES ÉCOLES DU NOUVEAU BRUNSWICK.—Discours prononcé le 29 avril 1872, à la Chambre des Communes.
150. LES RÉCLAMATIONS DU CANADA CAUSÉES PAR LES INVASIONS FÉNIENNES.—Discours prononcé le 6 mai 1872, à la Chambre des Communes
151. LE TRAITÉ DE WASHINGTON.—Discours prononcé le 15 mai 1872 à la Chambre des Communes.
152. LA LOI DES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.—Discours prononcés les 20 et 29 mai 1872, à la Chambre des Communes.
153. LE TERMINUS DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.—Discours prononcé le 8 août 1872, devant les électeurs de Montréal-Est.
154. L'ÉLECTION DE 1872.—Discours prononcé en posant sa candidature pour la Chambre des Communes, à Montréal-Est, le 19 août 1872.
155. AUX CITOYENS D'OTTAWA, APRÈS SA DÉFAITE A MONTRÉAL-EST.—Discours prononcé le 16 septembre 1872, à Ottawa.
156. AUX ÉLECTEURS DE PROVENCHER, APRÈS SON ÉLECTION COMME LEUR REPRÉSENTANT.—Lettre en date du 21 septembre 1872.
157. A L'HONORABLE M LOUIS ARCHAMBAULT DÉPUTÉ DU COMTÉ DE L'ASSOMPTION.—Lettre en date du 21 septembre 1872, en réponse à une adresse des électeurs de L'Assomption.
158. ADIEUX AUX CITOYENS DE LA POINTE LÉVIS, A L'OCCASION DE SON DÉPART POUR L'EUROPE.—Discours prononcé le 28 septembre 1872, à Lévis.
159. ADIEUX AUX CITOYENS DE QUÉBEC, A L'OCCASION DE SON DÉPART POUR L'EUROPE.—Discours prononcé le 28 septembre 1872, à Québec.

TONDEUSES POUR L'HERBE

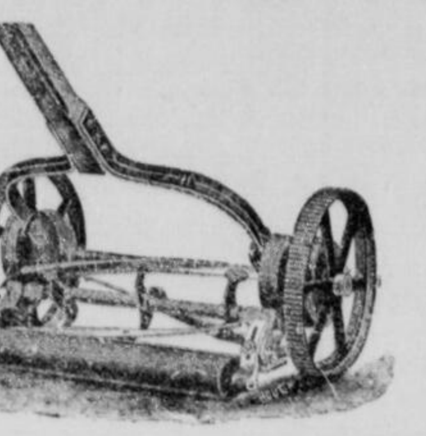

— AINSI QUE —

Boyaux d'arrosage

— A —

Meilleur marché que jamais

POELES A PETROLE, GLACIÈRES, SECHOIRS A RIDEAUX, BALAIS A TAPIS

CHEZ

L. J. A. SURVEYER

No 6, RUE ST-LAURENT

N. B. CLOCHES ELECTRIQUES vendues en gros et en détail, posées à commande.

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le Feu sans douleur ni chûte du poil. – Guérison rapide et sûre des Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275 rue St-Honoré, Paris

DRAGÉES MEYNET D'EXTRAIT NATUREL DE FOIE DE MORUE

et VIN MEYNET

Remplaçant avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients.

DÉPOT GÉNÉRAL: CHARTON, Pharmacien, 2, Rue Tiron, PARIS ET TOUTES PHARMACIES

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Le VIN à l'EXTRAIT de FOIE de MORUE

PRÉPARÉ PAR

Mr. CHEVRIER

Pharmacien de 1re Classe, à Paris

possède à la fois les principes actifs de l'HUILE de FOIE de MORUE et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. Son effet, comme celui de l'HUILE de FOIE de MORUE, est souverain CONTRE: la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANEMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE et toutes les MALADIES DE POITRINE.

EXIGER LA SIGNATURE: CHEVRIER

000000<>000000

Messieurs les Secrétaires-trésoriers des municipalités

trouveront chez les soussignés, toutes les formules de blancs de cour en usage et nécessaires aux Secrétaires-trésoriers des municipalités et Magistrats de district.

Blancs de Cour.

Blancs pour Avocats.

Blancs pour Notaires

Blancs pour huissiers

Blancs pour J. de Paix

Aussi, Blancs de Rôles d'Evaluation, Rôle de Perception, Liste des Electeurs Parlementaires, etc.

Et, sous le plus court délai, Impressions de toutes espèces et à des prix raisonnables.

E. Senécal & Fils
Rue St-Vincent
Montréal.

000000<>000000

4 PREMIERS PRIX

—A—

L'Exposition Provinciale de Québec

POUR

Imprimerie et Reliure

DE

Eusèbe Senécal & Fils

20 RUE ST-VINCENT

MONTRÉAL.

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, tels que

Affiches pour Sociétés d'Agriculture

EXPOSITIONS, etc.

Livres,
Journaux,
Revues périodiques,
Pamphlets,
Musique,
Prospectus,
Circulaires,
Blancs d'Assurances,
Petites affiches,
Blancs de Banque,
Blancs de Cour,
Blancs de Reçus,
Factums,
Placards, etc.
Billets de chargement,
Catalogues d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres funéraires.

RELIURE

Livres Blancs pour le commerce et les banques, reliure de luxe, faits à ordre, Réglage, Numérotage, Perforage, etc.

Le tout exécuté avec élégance et promptitude

A DES PRIX TRÈS RÉDUITS

Aussi: Un assortiment considérable D'ETIQUETTES communes et de goût pour bouteilles.

Les commandes de la campagne recevront une attention immédiate, et les ouvrages seront expédiés par les voies les plus sûres et les plus économiques.

AVIS AUX

Secrétaires - Trésoriers DES MUNICIPALITÉS

On trouvera chez les soussignés toutes les formules de

BLANCS DE COUR

en usage et nécessaires aux Secrétaires Trésoriers des Municipalités, Magistrats de District,

BLANCS

pour Avocats, Notaires, Juges de Paix, Huissiers, etc., etc.

Aussi: Blancs de

ROLE D'ÉVALUATION

ROLE DE PERCEPTION

LISTES DES Electeurs Parlementaires, Etc., etc.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS

20

RUE ST-VINCENT

MONTRÉAL

Finance et Commerce

BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE,
Jeudi soir.

CHANGE

	Entre Banques	Au comptoir
Sterling à demande	9 1/16 à 9 11/16	9¾ à 10¼
" à 60 jours à vue	9 à 9½	9¼ à 10
" par cables	9½ à ...	10¼ à 10½
Fonds de New-York	... à 1/10	¼ à ¼
Chèques sur Paris	5.16¼ à 5.15	5.14¼ à 5.12½

MARCHE MONETAIRE

Guilders, 3 jours, 39¾ à 40. Documentaires, 60 jours, 9¼ à 9½. Reichmarks, 3 jours, 94¾ à 95.

Connaissements, expédition de bétail, 3 jours, 9¼ à 9⅜.

Argent à Londres, ⅝.

Taux d'escompte de la banque d'Angleterre, 2 p.c.

BOURSE DE MONTREAL

Les affaires à la Bourse ont été assez actives. Les stocks se sont tenus fermes.

Les nouvelles de Londres et de New-York sont meilleures.

La banque d'Agleterre maintient son taux d'escompte à 2 p.c. C'est une indication que l'argent est facile et qu'il y a plus de prudence dans les opérations.

VENTES

6 actions	Banque de Montréal	à 220
38 "	"	à 219½
20 "	Banque des Marchands	à 161½
25 "	"	à 162
19 "	Banque d'Hochelaga	à 127½
5 "	Téléphone Bell, n. s.	à 143
1 action	Gaz de Montréal	à 168
100 actions	"	à 167¼
100 "	Télégraphe de Montréal	à 149½
25 "	Câble Commercial	à 139¼
15 "	"	à 140
94 "	Chars urbains	à 149¾
692 "	"	à 150
75 "	"	à 149½
25 "	"	à 149½
25 "	Chars urbains, nouv. stock	à 146
40 "	"	à 144½
100 "	"	à 144½
1 action	Coton de Montréal	à 119
15 actions	Coton Dominion	à 104
$2,000 obligations,	coton coloré	à 98½

DERNIÈRES COTES DES VALEURS

STOCKS	5 juil. Vendeurs	5 juil. Acheteurs	3 juillet Vendeurs	3 juillet Acheteurs
Pacifique Canadien	64½	64	64	63½
Do Obligations	....	109	....	109
Câble Commercial	139½	139¼	140	138¼
Duluth	6	4½	5¼	4½
Do préf	18	13	16	13
Télégraphe de Montréal	149½	149½	150	145
Cie du Richelieu et Ont.	75	66	75	65
Cie des Chars Urbains	150	149¼	151	149
Do do n. stock	144½	144½	145	144½
Cie du Gaz de Montréal	168	166½	169	167½
Téléphone Bell	143½	140	146	142½
Royale Electrique	135	125	135	129
Banque de Montréal	221	219	225	218½
Banque d'Ontario	123	....	113½	....
Banque d'Ottawa	....	169½	....	169½
Banque du Peuple	124	110	125	....
Molson's Bank	....	....	....	....
Banque de Toronto	255	....	255	....
Banque Jacques-Cartier	....	....	....	....
Banque des Marchands	163	160½	162	161
Banque des Tow. de l'Est	....	....	....	....
Banque de Québec	....	125	....	125
La Banque Nationale	....	....	....	....
Banque Union	105	....	105	....
Banque de Comm. Canad.	....	136	140	135½
La Banque Ville-Marie	....	....	....	....
Banque Hochelaga	....	125	135	....
Banque des March., Hal.	164	150	154	150
Intercolonial Coal	60	....	60	....
do do	100	....	100	50
Cie des Terres N.-O.	55	....	55	....
Cie de Transp. Canada.	11	10½	10	....
Canada Paper Company	115	....	111	....
Canada Central, obligat.	120	110	120	110
Champlain et St-L. oblig.	100	....	100	....
Cie de Coton de Montréal	125	117	125	115
Cie de Coton du Canada	50	45	50	....
do do	100	98	99½	98
Cie de Coton des March	125	....	....	....
Cie de Coton Dominion	105	101	105	101½
Cie de Prêts et Placem.	142	132	140	130
Guarantee Co. of N. A	....	....	....	....
Accident Ins. Co.	....	....	....	....
Diamond Glass Co	....	....	....	....

VALEURS AMERICAINES A LONDRES

	Londres	N.Y. Equiv
Atchison	5¼	5¼
Pacifique Canadien	66½	64½
Erie	14¼	13¾
Kan. et Texas	13¾	13
Louisville et Nashua	47½	44½
Lake Shore	131½	128½
Pac. Nord. pref.	14¾	14½
Illinois Central	92½	90½
Ont. & Western	15¼	15¼
Reading	8¼	16¼
Saint-Paul	61½	60
Union Pacific	11¾	11¼
WabashPr.	14½	13¾

BULLETIN COMMERCIAL

Marchés Anglais

Rapport de Beerbohm

Chargements à flot : blé faible, maïs ignoré. Chargements de passage et pour expédition : blé, très recherché ; maïs ferme.

En France, les marchés de province sont très calmes.

A Liverpool, le blé sur place, d'après apparence, est plus faible ; le maïs est détenu plus fortement.

MARCHE DE LIVERPOOL

	s. d.		s. d.
Blé du printemps	4 11½	à	5 1½
Blé roux d'hiver	4 7½	à	4 8½
No 1 Cal	4 11½	à	5 1
No 2 Cal	0 0	à	0 0
Blé-d'inde	3 9½	à	0 0
Pois	5 1	à	5 0
Lard	66 3	à	0 0
Saindoux	35 0	à	0 0
Bacon	35 6	à	36 0
Suif	23 3	à	0 0
Fromage blanc	45 0	à	0 0
Fromage coloré	45 0	à	0 0

Marchés américains

GRAINS ET PROVISIONS

Chicago.	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé—				
Juin	....	....	....	....
Juillet	57¼	57¼	56½	56½
Août	....	....	....	....
Septembre	59½	59½	58½	58½
Maïs—				
Juin	....	....	....	....
Juillet	41¼	41½	41	41¼
Août	....	....	....	....
Septembre	41½	42	41½	41½
Avoine—				
Juin	....	....	....	....
Juillet	37½	40¼	37½	38
Août	30¼	30½	30	30
Septembre	29¼	29¾	29½	29½
Lard—				
Juillet	12 55	12.55	12.42	12.60
Août	....	....	....	....
Septembre	12 60	12 65	12.57	12.60
Saindoux—				
Juin	....	....	....	....
Juillet	6.75	6.75	6.72	6.72
Août	....	....	....	....
Septembre	6 80	6.85	6.80	6 82
Demi-cotes—				
Octobre	....	....	....	....
Janvier	....	....	....	....

MARCHÉ DE NEW-YORK

	Ouverture	Plus haut	Plus bas	Fermeture
Blé—				
Juillet	61¼	60½	59½	59½
Août	61½	61½	60½	61
Septembre	62	62	61¼	61¼
Maïs—				
Juillet	45¾	46	45½	45½
Août	46½	46½	46¼	46½
Septembre	47	47	46½	46½
Juillet	....	....	....	....
Septembre	....	....	....	....

MARCHÉ DE MILWAUKEE

Blé—				
Juillet	55	55	54	54
Août	....	....	....	....
Septembre	57½	57½	56½	56½

MARCHE DE TOLEDO

Blé—				
Juillet	56¼	56¼	56	56
Août	57½	57½	57	57
Septembre	58½	58½	58	58

MARCHE DE DULUTH

Juillet	....	....	....	....
Août	61½	61½	61	61
Septembre	59½	59½	59	59

PORC A CHICAGO

Union Stock Yards, 5 juillet 1894—Arrivages approximatifs, 0,000. Rapport officiel d'hier : 0,000, dont 0,000 expédiés et 1,000 non expédiés. Cote : léger mêlé, $4 90 à $5.25 ; mêlé pour salaison, $4 95 à $5.25 ; lourd d'exportation, $4 90 à $5.30 ; qualités inférieures, $4 90 à $5.05.

Marchés du Canada

MARCHÉ DE GROS, MONTREAL

GRAINS

Pois, par 66 lbs en magasin	70 c	à	71 c
Avoine, par 34 lbs, No 2 en magasin	40 c	à	41 c
Seigle	52 c	à	53 c
Orge d'engrais	42 c	à	44 c
" drêche	52 c	à	54 c
Blé d'Inde	55 c	à	56 c
Blé du Manitoba, No 1, dur, nominal	75 c	à	76 c
" No 2, dur	70 c	à	72 c
Sarrasin	45 c	à	48 c

FARINES

Patente de printemps	3.50	à	3.60
Straight Roller	3.00	à	3.05
Extra	2.75	à	2.80
Superfine	2.50	à	2.65
Forte de boulangers, Man.	3.40	à	3.50

GROSSES FARINES

Farine d'avoine granulée, par bbl	4.20	à	4.35
" " en sac	2.10	à	2.20
" " standard, par bbl	3.95	à	4.00
" " en sac	1.95	à	2.00

ISSUES

Son, par tonne	17.50	à	18.00
Gruau "	18.00	à	19.00
Moulée "	20.00	à	21.00

BEURRES

Crêmerie, nouveau	18½c	à	19½c
Laiterie, Townships	16 c	à	18 c
En rouleau, frais	17 c	à	18 c

FROMAGES

Coloré	8½c	à	9 c
Blanc	8½c	à	8¾c

ŒUFS

Frais	10 c	à	12 c
Mirés	8 c	à	10 c
Chaulés	7 c	à	8 c

LARDS

"Short Cut", mess canadien	$18.50	à	$ 20.00
Jambon fumé, à la ville, la livre.	0.10	à	0.11½
Saindoux mélangé, la livre	0.07½	à	0.08
" canadien pur, la livre	0.09½	à	0.10½
Bacon, la livre	0.10	à	0.12

ALCALIS

Potasse, 1ère qualité, le quintal	$4 10	à	$0 00
" 2ème " "	3 65	à	3 75
Perlasse, 1ère " "	$5 50	à	5 50

MARCHE DE TORONTO

Blé Blanc	$0 59	à	$0 60
Blé du printemps, No 2	0 00	à	0
Blé Roux d'hiver	0 59	à	0 60
Blé No 1, dur, Manitoba	0 00	à	0 74
Blé No 2, dur	0 00	à	0 72
Orge No 1	0 43	à	0 45
Orge No 2	0 00	à	0 00
Orge No 3, extra	0 00	à	0 00
Orge d'engrais	0 39	à	0 40
Pois	0 55	à	0 56
Avoines	0 33	à	0 30
Farines extra	0 00	à	2 50
Straight Roller	2 50	à	2 84

ARRIVAGES A MONTREAL

5 Juillet.	G.T.R.	C.P.R	Canal.	Total
Blé—minots	......	......	......	......
Blé d'inde—minots	......	......	......	......
Pois—minots	......	1200		1200
Avoines	......	2200	......	1200
Orge	......	......	......	......
Seigle	......	......	......	......
Farine—barils	1483	1630	......	3113
Farines d'avoines etc., barils	......	......	......	......
Potasse, etc	3	......	......	3
Beurre—tinettes	394	951	......	1345
Fromages—meules	5367	813	......	3780
Lards—barils	......	......	......	......
Saindoux	......	......	......	......
Œufs—caisses	214	241	......	455
Jambon, lard salé—boîtes	100	......	......	100
Viandes en conserves	......	......	......	......
Porc abattu	......	......	......	......
Cuir, rouleaux	133	21	......	153
Peaux vertes	......	......	......	......
Pétrole	......	......	......	......
Bœuf—barils	......	......	......	......
Phosphates	......	......	......	......
Suif	......	......	......	......
Tabac, paquets	......	......	......	......
Whisky, barils	......	......	......	......

FROMAGE

Les prix n'ont pas changé.
Québec, meilleur, coloré, 8¾ à 9c.
Québec, meilleur, blanc, 8¾ à 9c.
Ontario, meilleur, coloré, 9 à 9¼c.
Ontario, meilleur, blanc, 9 à 9⅛c.
Qualité inférieure, 8½c.

A Brockville, 25 fabriques ont offert 1,830 meules de fromage blanc et 1,090 meules de fromage coloré, ce qui fait un total de 2,920 meules. Ventes : 325 meules à 9c ; 185 à 9 1-16 ; 205 à 9⅛c ; 315 meules de fromage coloré à 9c ; 210 à 9 1-16 ; 225 à 9⅛c.

A Ingersoll, 420 meules de fromage ont fait hier 9 1-16c. Les vendeurs demandaient 9⅛c. Il y avait 2,030 meules en vente.

A Newmarket, au delà de 900 meules ont fait 9c.

000000-<>-000000

Messieurs les Secrétaires-trésoriers des municipalités

trouveront chez les soussignés, toutes les formules de blancs de cour en usage et nécessaires aux Secrétaires-trésoriers des municipalités et Magistrats de district.

Blancs de Cour.
Blancs pour Avocats.
Blancs pour Notaires
Blancs pour huissiers
Blancs pour J. de Paix

Aussi, Blancs de Rôles d'Evaluation, Rôle de Perception, Liste des Electeurs Parlementaires, etc.

Et, sous le plus court délai, Impressions de toutes espèces et à des prix raisonnables.

E. Senécal & Fils
Rue St-Vincent
Montréal.

000000-<>-000000

GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN

Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine.

7 beaux volumes de 650 pages reliés 7
$4.50 PAR VOLUME, $4.50
PAYABLE PAR

Versements de 50c par semaine

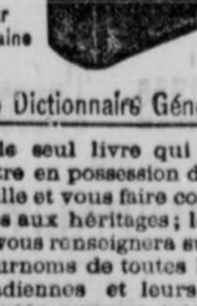

Versements de 50c par semaine

Le Dictionnaire Généalogique

est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaitre vos titres aux héritages ; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté ; ouvrage très précieux pour les fabriques paroissiales, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement.

Pour autres informations ou pour les souscriptions directes pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Editeurs

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20—rue St-Vincent—20
MONTREAL.

Flacon : 5 fr. — Franco : 5 fr.
PURETÉ DU TEINT
Étendu d'eau le
LAIT ANTÉPHÉLIQUE
ou Lait Candès
Dépuratif, Tonique, Détersif, dissipe Hâle, Rougeurs, Rides précoces, Rugosités, Boutons, Efflorescences, etc., conserve la peau du visage claire et unie. — A l'état pur, il enlève, on le sait, Masque et Taches de rousseur.
Il date de 1849
CANDÈS, Paris — Bd St-Denis, 16

Chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

Changement d'Horaire, Commençant le 2 Juillet 1894

Départ de la Gare Windsor pour

Boston, §9.00 a.m., *§8.20 p.m. Portland, 9.00 a.m., *§8.20 p.m. Toronto, Détroit, Chicago, §8.25 a.m., §9.00 p.m. Sault Ste-Marie, St Paul, Minneapolis, §*9.10 p.m. Ottawa, Winnipeg, Vancouver §9.10 p.m. Ste-Anne, Vaudreuil, etc, §8.25 a.m., §1.30 p.m., 4.15 p.m., a5.15 p.m., 6.15 p.m., 9.00 p.m. Brockville, §8.25 a.m., 4.05 p.m. Winchester, §8.25 a.m., 4.15 p.m. St-Jean §9.00 a.m., 4.05 p.m., *§8.20 p.m., †§8.40 p.m. Sherbrooke, 4.05 p.m., †§8.40 p.m. Waterloo et St-Hyacinthe—4.05 p.m. Perth, §8.25 a.m., 4.15 p.m., *§9.00 p.m. Newport—§9.00 a.m., 4.05 p.m., *§8.20 p.m. Halifax, N.-E., St-Jean, N.-B. etc., †§8.40 p.m. Hudson, 5.30 p.m., a5.15 p.m., 6.15 p.m. Rigaud, et Pointe Fortune, a5.15 p.m. Samedi seulement à 6.15 p.m.

Départ de la Gare Dalhousie pour

Winnipeg et Vancouver, §1.50 p.m. Québec, 8.10 a.m., *§3.30 p.m., §10.30 p.m. Joliette, St-Gabriel et Trois-Rivières, 5.15 p.m. Ottawa, §8.50 a.m. §4.50 p.m. St-Lin, St-Eustache et Ste-Agathe, 5.30 p.m. St-Jérôme, 8.50 a.m., 5.30 p.m. Ste-Rose et Ste-Thérèse, 8.50 a.m. (a) 3.00 p.m., §4.50 p.m. 5.30 p.m. 6.35 p.m. samedi, 1.30 p.m. au lieu de 3.00 p.m.

†Tous les jours excepté les samedis. *Fera le trajet tous les jours y compris le dimanche. Les autres trains les jours de la semaine seulement à moins d'indication contraire. §Chars Palais et Dortoir. §Les dimanches seulement. (a) Les samedis et dimanches exceptés. b Samedis seulement.

Bureau des billets de la ville et bureau du télégraphe, 129 rue St-Jacques
Près du Bureau de Poste.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Service d'Eté

Le et après lundi, le 25 juin 1894, les Trains Rapides de Parcours Complet, pour passagers, partiront tous les jours, (excepté le dimanche) aux heures suivantes :

Quittant Montréal par le chemin de fer du Grand Tronc de la gare Bonaventure	23.10	7.50	
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la rue Windsor		20.40	20.40
Quittant Montréal par le chemin de fer du Pacifique Canadien de la gare de la place Dalhousie	22.30	8.10	
Quittant Lévis	8 40	14 30	
Arrive à la Rivière du Loup	14 00	17 40	
do Trois Pistoles	14 15	18 37	
do Rimouski	15.53	20.13	
do Sainte-Flavie	16 30	20 50	
do Petit Métis	17.00	20.57	
do Campbellton		13.50	
do Dalhousie		1.20	
do Bathurst		1.30	
do New Castle		2 50	
do Moncton		5 00	15.55
do Saint-Jean, N. B.		8 30	13 00
do Halifax		11.30	22 30

Un train rapide quittera Montréal le vendredi soir à 8.45 heures et se rendra directement jusqu'à Petit Métis arrivant à ce dernier endroit à 11.00 heures samedi. Un train rapide quittera Cacouna les dimanches soirs à 19.00 heures et se rendra directement à Montréal où il arrivera à 7.45 heures le lundi.

Toutes les voitures du train rapide quittant Montréal à 23.10 heures se rendent jusqu'à Petit Métis sans correspondance.

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à leur destination, les dimanches.

Les wagons-buffet, wagons-lits et autres wagons du train rapide qui partent de Montréal à 7.50, vont jusqu'à Halifax, sans correspondance.

Les trains du chemin de fer Intercolonial sont chauffés par la vapeur de la locomotive et ceux qui font le service entre Montréal et Halifax via Lévis sont éclairés à l'électricité.

On peut se procurer des billets de parcours complet, par Chemins de fer ou Steamers, à tous les points d'arrêt, dans le Bas du Fleuve Saint-Laurent et dans les Provinces Maritimes.

Pour billets et tous renseignements relatifs aux prix de passage, au fret, aux arrangements des trains, etc., adressez-vous à

C. W. ROBINSON
Agent du Fret et des Passagers de l'Est
136½ Rue Saint-Jacques, Montréal
D. POTTINGER,
Gérant Général.

Bureau du Chemin de fer,
Moncton, N. B., juin 1894

Hotels

HOTEL RIENDEAU

La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasses. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.

En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.

A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.

58 et 60 Place Jacques-Cartier
JOS. RIENDEAU,
Propriétaire.

ST. LAWRENCE HALL

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, qui ne contribueront pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit cet établissement de première classe.

Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.
H. HOGAN, propriétaire.
MONTGOMERY, gérant.

HOTEL DES SOURCES SAINT-LEON

Ouvert pour la saison de 1894. Prix, $2 par jour, $8 par semaine en montant. Chaud et confortable durant les nuits. Grand bal tous les samedis. Passage à prix réduit par le chemin de fer Pacifique Canadien.

Billets d'excursion, émis tous les samedis, bons jusqu'au lundi $1.60
C. E. A. LANGLOIS, Gérant.

Pour autres informations, s'adresser à l'Hôtel des Sources Saint-Léon. 221-3m

Librairie Française
L. DERMIGNY
126 W. 25TH ST NEW-YORK
SUCCURSALE A MONTREAL
1608 RUE NOTRE-DAME

SEUL AGENT ET DEPOSITAIRE DU PETIT JOURNAL de PARIS, de son supplément colorié et du JOURNAL ILLUSTRE pour le Canada et les Etats-Unis.

Dépôt des principaux journaux de Paris, notamment : Petit Parisien, Soleil du Dimanche, l'Echo de la Semaine, l'Univers Illustré, le Figaro, etc. Journaux de modes et scientifiques.

Abonnements à toutes revues ou publications.
Ordres pour livres promptement exécutés.
250—3m

RÉGISTRATEURS

MM. les Régistrateurs trouveront au Bureau des soussignés tous les livres nécessaires, tels que :

REGISTRES,
Index aux Immeubles,
Index aux Noms,
Livres des Adresses,
Blancs de Reçus,
Etc., etc

Le tout sur beau papier et à BAS PRIX.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20
RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL.

A. DEMERS. Tél. 589 BRUNET

Faisant affaire sous les noms de

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE

140 Grande rue St-Laurent, Montréal

Ferblantiers, Plombiers, Couvreurs, et Poseurs d'Appareils de Chauffage.

Assortiment très varié et complet d'Ustensiles de cuisine, Coutelleries, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très modérés. 63-1a

Navigation

Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario

Ligne de Toronto—Pour Toronto, $8.00 ; pour Kingston, Clayton et Alexander Bay, $4.00 ; pour Brockville et Prescott, $3.00 ; repas et coucher compris.

Excursion—Pour Toronto et retour $16.70 ; pour Kingston et retour, $8.50 ; pour Alexander Bay et retour, $8.00 ; pour Prescott et retour, $5.00. Repas et coucher compris pour l'ouest, et extra venant à l'est. Les vapeurs partent tous les jours (excepté le dimanche) à 10. a.m.

Ligne de Hamilton—Vapeur Magnet, pour Hamilton, aller, $8 00, aller et retour $15 00 ; pour Toronto, aller, $7.50, aller et retour, $14.00. Prix bas spéciaux pour ports intermédiaires. Le vapeur part tous les vendredis à 4.00 p.m. Repas et coucher compris pour est et ouest.

MUSIQUE SUR L'EAU entre Montréal et Québec. Le vapeur part de Montréal à 7.00 p.m. et le dimanche le vapeur part de Montréal à 3.00 p.m. et de Québec à 3.00 p.m. et faisant le service de jour entre les deux villes.

Pour horaires et toutes informations, s'adresser au bureau principal.

H. FOSTER CHAFFEE,
Agent des Passagers du District.
128 rue St-Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.
Téléphone 1731.

Compagnie des Vapeurs de Québec

L'GNE ST-LAURENT

Le vapeur MIRAMICHI doit quitter Montréal

Lundi, le 9 Juil., à 4 p.m.

Et chaque lundi ensuite, alternativement, pour POINTE AU PERE, GASPE, MALBAIE, ou POINTE SAINTE-PIERRE, PERCE, SUMMERSIDE, CHARLOTTETOWN et PICTOU.

CROISEURS D'ETE POUR NEW-YORK

Visitant le Saguenay, la Baie des Chaleurs, Charlottetown, Halifax, Yarmouth, St-Jean, N.-B. et Boston.

Le vapeur ORINOCO, partant de Québec, le 15 Août.

Pour informations relatives au transport des passagers ou des marchandises, s'adresser à

J. G. BROCK, Agent,
221 rue des Commissaires, Montréal,
Ou à H. FOSTER CHAFFEE,
128 rue Saint-Jacques, en face du Bureau de Poste

Steamers de la Maille Royale — DE LA — LIGNE ALLAN

Départs projetés, dont la date peut être changée 1894

Service de la Maille Royale de Liverpool, Londonderry, Québec et Montréal

De Liverpool		De Montréal	De Québec
31 mai	*Laurentian	16 juin	——
7 juin	Parisian	23 juin	24 juin
14 juin	Mongolian	30 juin	1 juil.
21 juin	*Buenos Ayrean	7 juillet	
28 juin	Sardinian	14 juil	15 juil.
5 juil	*Numidian	21 juillet	
12 juil	Parisian	28 juil	29 juil
19 juillet	Mongolian	4 août	5 août
26 juillet	*Laurentian	11 août	
2 août	Sardinian	18 août	19 août
9 août	*Numidian	26 août	
16 août	Parisian	1 sept.	2 sept.

Et chaque semaine ensuite à ou de Montréal et Québec

Les salons et les cabines sont situés au centre du vaisseau, où le mouvement de tangage se fait le moins sentir. Les vapeurs sont éclairés à l'électricité, et les lumières sont à la disposition des voyageurs à toute heure de la nuit. Les salles de musique et le fumoir sont sur le tillac. Les salons et les chambres sont chauffés à la vapeur. Le confort dans les cabines est ce que l'on remarque le plus sur ces vapeurs.

Les vapeurs partent de Montréal au levé du jour, le jour du départ et quittent Québec à 9 a.m. les dimanches.

Les vapeurs marqués d'une * n'arrêtent pas à Québec, Rimouski et Londonderry.

Les vapeurs Buenos Ayrean et Laurentian ne transportent des passagers qu'à leurs voyages vers l'Est.

PRIX DE PASSAGE

Cabine—Par le bateau à vapeur Parisian, $50 à $100 ; $110 à $18 retour ; bateau à vapeur Sardinian, $50 à $75 en montant, $105 à $135 retour. Par les autres bateaux à vapeur—$50 à $60 en montant, $100 et $110 retour.

Seconde classe, $30 en montant, $60 retour.

Entrepont—A ou de Liverpool, Londres, Glasgow, Belfast, Londres ou Queenstown, $20.

Tout confort désirable sans charge extra.

Service de Londres, Québec et Montréal

De Londres.	VAPEURS.	De Montréal, le ou vers le
26 mai	Austrian	16 juin
2 juin	Rosarian	23 juin
13 juin	Brazilian	4 juill
27 juin	Montevidean	14 juill
7 juillet	Austrian	25 juill
14 juillet	Rosarian	1 août

Et régulièrement ensuite.

Aucun passager n'est transporté par ces vapeurs.

Service de Glasgow, Québec et Montréal

De Glasgow.	VAPEURS.	De Montréal, le ou vers le
25 mai	Sarmatian	13 juin
1er juin	Pomeranian	20 juin
8 juin	Hibernian	27 juin
15 juin	Canadian	4 juillet
22 juin	Assyrian	11 juillet
29 juin	Sarmatian	18 juillet
6 juillet	Pomeranian	25 juillet
13 juillet	Hibernian	1 août
20 juillet	Canadian	8 août

Et toutes les semaines ensuite.

Ces vapeurs ne transportent aucuns passagers dans leurs voyages en Europe.

Service de Glasgow, Londonderry et New-York.

(Ci-devant Ligne de vapeurs de l'Etat)

Du pied de la nouvelle Jetée de la 21e rue Ouest, New-York

De Glasgow.	VAPEURS.	De New-York.
1 juin	*Peruvian	15 juin
8 juin	State of Nebraska	22 juin, 1 p.m.
15 juin	*Norwegian	29 juin
22 juin	State of California	6 juill, 1 p.m.
29 juin	*Grecian	13 juillet
6 juillet	State of Nebraska	20 juil, 11.30 a.m
13 juillet	*Peruvian	27 juillet
20 juillet	State of California	3 août [illegible] a.m
27 juillet	*Norwegian	10 août
3 août	State of Nebraska	17 août 4 p.m.

Et chaque semaine ensuite. Les vapeurs marqués d'une * ne transportent pas de passagers de New-York.

Les steamers "State of California" et "State of Nebraska" sont éclairés à l'électricité, très bien aménagés pour toutes les classes de passagers.

TARIF : Cabines de 1ère classe, $45 à $65. Cabines de 2nde classe, $30. Entrepont à Glasgow, Belfast, Derry ou Liverpool, $23.

Service de la malle de Glasgow, Liverpool, St-Jean, Halifax et Philadelphie.

De Glasgow	De Liverpool	Vapeurs	De Philadelphie	De St-Jean.
19 Mai	22 Mai	Corean	11 Juin	16 Juin
2 Juin	5 Juin	Siberian	25 Juin	30 Juin
16 Juin	19 Juin	Carthaginian	9 Juil.	14 Juil.
30 Juin	3 Juil.	Corean	23 Juil.	28 Juil.
14 Juil	17 Juil	Siberian	6 Août	11 Août
28 Juil	31 Juil	Carthaginian	20 Août	25 Août

Les passagers sont transportés de Liverpool à St-Jean et Halifax, et de St-Jean à Glasgow.

Service de Glasgow, Londonderry, Galway et Boston

De Glasgow à Boston	VAPEURS	De Boston à Glasgow le ou vers le
30 Mai	Scandinavian	16 Juin
13 Juin	Nestorian	30 Juin
27 Juin	Prussian	14 Juil.
11 Juillet	Scandinavian	28 Juil.
25 Juillet	Nestorian	11 Août.
8 Août	Prussian	25 Août.
22 Août	Scandinavian	8 Sept.

Et régulièrement ensuite.

Ces steamers ne prennent pas de passagers pour l'Europe

Pour le fret, passage ou autres informations s'adresser à tout agent autorisé ou à

H. et A. ALLAN,
92 rue State, Boston, et
25 rue Commune, Montréal

AUSTIN, BALDWIN & CIE.
53 Broadway, New-York.

Your Stomach Distresses You

after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a bilious attack.

RIPANS TABULES

Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, and are a Positive Cure for Constipation, Sick Headache, Biliousness, and all other Diseases arising from a disordered condition of the Liver and Stomach. They act gently yet promptly, and perfect digestion follows their use.

Ripans Tabules take the place of an Entire Medicine Chest, and should be kept for use in every family.

SOLD BY DRUGGISTS EVERYWHERE.

AU PUBLIC VOYAGEUR

Pour l'information des voyageurs et du public en général, nous donnons ci-dessous la liste des principaux hôtels du Canada. Le fait qu'on y reçoit LA MINERVE dans chacun de ces hôtels n'est pas sans importance pour les annonceurs et le commerce en général.

Acton Vale, Hôtel Richelieu.
Arthabaskaville, Hôtel Albion
Berthier en Haut, Hôtel du Canada.
Bécancour, Hôtel Roy.
Beauharnois, Hôtel de Beauharnois.
Bic, Hôtel Pineau.
Boston, Tremont House.
Boucherville, Hôtel Labelle.
Buckingham, Desjardins Restaurant.
Cacouna, Mansion House
Carleton, Hôtel Baune.
Chambord jonction, lac Saint Jean, hôtel Boivin.
Chambord jonction, lac Saint-Jean, Hôtel Blackburn.
Chicoutimi, Hôtel Martin.
Clarence Creek, Ont., Hôtel Latreille.
Curran, Ont., Hôtel Labelle.
Drummondville, Hôtel du Canada
Hôtel Caron, tenu par Alfred Caron, St-Philippe de Néri, Co Kamouraska, Qué.
Hull, Hôtel Impérial.
Ile Perrot Nord, Hôtel Ile Perrot.
Joliette, Hôtel Joliette par A. Riopel.
Joliette, Hôtel Rivard.
Kamouraska, Windsor Hôtel,
Lachine, Hôtel Barré.
L'Assomption, Hôtel Archambault.
Laurentides (St-Jean), Hôtel Canad
Lachute, Hôtel Argenteuil.
Lachute, Hôtel Paquet.
La Baie, Hôtel Vigneau.
La Patrie, P. Q., Hôtel Gendreau.
Laprairie, Hôtel Laprairie.
do Hôtel Montréal.
do Maison Robert.
Lévis, Hôtel Kennebec.
Lévis Terminus Hôtel, H Turgeon prop
Longueuil, Hôtel Montarville.
Longue-Pointe, Hôtel Pepin.
L'Orignal, Ottawa Hotel.
Louiseville, Hôtel Fréchette
Masson, Qué., Hôtel du C. P. R. tenue par Chas Larose
do Hôtel Masson tenue par Dolphis Nadon.
Matane, Hôtel Grant.
Montréal, Hôtel Windsor, Place Dominion rue Dorchester.
do Hôtel Vancouver, 117 et 119 rue Windsor.
do St-Lawrence Hall, 135 rue St-Jacques.
do Hôtel Riendeau, 60 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Richelieu, 41 à 47 rue Saint-Vincent.
do Hôtel Jacques-Cartier, 21 Place Jacques-Cartier.
do Hôtel Lauzon, 1227 et 1229 rue Saint-Laurent, Quartier St-Jean-Baptiste.
do Muggs Landing, Joe. Belec propriétaire.
do T. Lanctot, coin Sainte-Catherine et Sanguinet, et 1612 rue Notre-Dame.
do Restaurant Médoc, 319 rue Saint-Laurent, P. Millaire, propriétaire.
do Revere Hotel, 35 Cathédrale P. Rivard, prop.
do Osborne House, 34 rue Osborne
do Hôtel B. A. Courtemanche, Ch. Papineau.
do Hôtel Lalonde, 59 Place Chaboillez.
do Restaurant A. Rodrigue, coin coin des rues Notre-Dame et Lusignan.
do Club St-James, 831 rue Dorchester
do Grand Pacifique Hôtel, 1426 Notre-Dame, Joseph Bernier
New-York Fifth Avenue Hotel.
do French Hotel.
Nicolet, Hôtel du Canada.
Nicolet, Hôtel Rochette.
Ottawa, Restaurant Bellier.
do Hôtel Alexandria.
do E. H. Hillman, hôtelier, 15 Metcalf.
do O. Potvin, Restaurant, 165 Broad.
do A. Beliveau, Hotelier, 69 Duke
do F. X. Ouellette, Restaurant, 71 Duke.
do D. Provost, Hôtelier, 153 Broad.
do Z. Lagassé, Hotellier, 161 do
do N. Larue Restaurant, 255½ Wellington.
do do Hudon.
do Russell House.
do vis-à-vis la gare du Pacifique, M. Z. Lagace.
Papineauville, Hôtel Côté.
Piedmont, Qué., Hôtel Piedmont.
Plaisance, Hôtel Charlebois.
do Hôtel Gravel.
Philadelphia, Pa., Continental Hotel.
Pointe-Claire, Hôtel du Canada.
do Hôtel Windsor.
do Hôtel Duchesneau
Port Maurice, Hôtel Saint-Léonard, Alph Deschamps, propriétaire.
Portneuf, Hôtel Fournier.
Québec, Hôtel Saint-Louis.
Québec, Mountain Hill House.
Rigaud, Hôtel du Canada.
do Hôtel Rigaud.
Rivière Gagnon, Hôtel Racine.
Roberval, Lac Saint-Jean, Q., Hôtel Roberval.
Rougemont, Hôtel Division, J. N. Martel.
Sainte-Geneviève, Hôtel Guilbault.
Sainte-Adèle, Hôtel Godmer.
Hôtel Dupuis, Saint-Alexis de Montcalm
Saint-Antoine, Richelieu, Hôtel Giard.
Saint-Clet, Hôtel du Canada.
Saint-Chrysostôme, Hotel Union.
Saint-Dominique Station, Hôtel Saint-Dominique.
Saint-Eustache, Hôtel du Canada.
Saint-Faustin, Hôtel Dusablon.
Saint-Félix de Valois, Canada Hôtel Tessier.
Sainte-Geneviève, Hôtel Jacques-Cartier.
Saint-Gabriel de Brandon, Hôtel Cornellier.
Saint-Georges-Est, Beauce, Hôtel Poulin.
Saint-Hubert, Chambly, Hôtel Chambly
Saint-Hyacinthe, Hôtel Yamaska.
do Hôtel du Canada.
Saint-Jacques l'Achigan, Hôtel Beliveau.
Saint-Jacques le Mineur, Hôtel Bourassa.
Saint-Jacques le Mineur, Hôtel Derenleau.
Saint-Jean, Hôtel Windsor.
Saint Jérôme, lac Saint Jean, Hôtel Néron.
Saint-Jovite, Hôtel Plouffe.
Sainte-Julienne, Hôtel Ethier.
Sainte-Julienne, Hôtel Prevost.
Saint-Laurent, Hôtel Crevier.
Saint-Martin (Laval), Hôtel Lapensée.
Saint Octave de Métis, Hôtel Landry.
Saint-Rémi, Hôtel St-Rémi.
Sainte-Rose, Hôtel Magnolia.
Saint-Romuald, Hôtel Saint-Hilaire.
Saint-Rédempteur, Hôtel Saint-Rédempteur.
Sainte-Scholastique, Hôtel Poirier.
Sainte-Thérèse, Hôtel Blainville.
Sainte-Thérèse, Hôtel Jérôme.
Sainte-Thecle, comté de Champlain, Hotel Jobin.
Saint-Tite, comté de Champlain, Hôtel Marchand.
Saint-Tite, comté de Champlain, Hôtel Cantin.
Saint-Wenceslas, à Nicolet, Hôtel Tétreaul
Sorel, Hôtel Fish.
Saint-Zotique, Hôtel Fournier.
Sherbrooke, Railway Hôtel.
Sherbrooke-Est, Hôtel Desruisseaux.
Somerset, Hôtel Saint-Pierre.
Terrebonne, Hôtel Bernardin.
Thurso, Hôtel Chevrier.
Treadwell, Ont., Hôtel Duchêne.
Trois Pistoles, Hôtel Déry.
Trois-Pistoles, Hôtel Lavigne.
Trois-Rivières, St-James Hotel.
Trois-Rivières, Dominion Hotel.
Valcourt, Hôtel Valcourt.
Varennes, Hôtel Brodeur.
Victoriaville, Hôtel Prince de Galles.
Victoriaville, Hôtel Samson.
Valleyfield, Californian Hôtel.
do Queen's Hotel.
do Hôtel Madore.
do Hôtel Vachon.
do Hôtel Windsor.
do Hôtel Saint-Laurent.

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

Dr. H. F. Merrill.

Les Résultats Étonnent
LES HOMMES DE SCIENCE.

La Salsepareille
d'AYER
MÉDECINE
Qui n'a pas d'Égale.

Témoignage d'un Médecin bien connu.

"La Salsepareille d'Ayer est sans égale comme dépuratif du sang, et l'on ne saurait trop la louer. J'en ai étudié les effets dans les cas chroniques où aucun autre traitement n'avait réussi et j'ai été étonné de ses résultats. Nulle autre médecine pour le sang que j'aie jamais essayée, et je les ai toutes essayées, n'a une action aussi complète et n'effectue de cures aussi permanentes que la Salsepareille d'Ayer."—Dr. H. F. MERRILL, Augusta, Me.

La Salsepareille d'Ayer
Seule Admise à l'Exposition Colombienne.
Les Pilules d'Ayer pour les Intestins.

Architectes, Evaluateurs, Arpenteurs, Ingénieurs civils

J. A. U. BEAUDRY
Génie Civil, Arpentage, Architecture, et Brevet d'invention
107 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
128-1a

G. e G. LANGUEDOC
Ingénieur Civil & Architecte
Constructions civiles, Chemins de fer, Ponts, Canaux, Distribution d'eau, Egoûts, etc., etc.
Brevets d'Invention et Marques de Commerce
M. Ass. de la Soc. Can. des I. C.
Membre de l'Association des architectes de Province de Québec
BUREAU, 180 RUE ST-JACQUE
107-1a Chambre 7, 3e étage. Tél. 1723

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique
INGENIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
107, *Rue Saint-Jacques*
En face du carré de la Place d'armes.
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 26—a

V. ROY ET L. Z. GAUTHIER
ARCHITECTES ET EVALUATEURS
No 162 Rue SAINT-JACQUES
Bloc Barron
M. VICTOR ROY, Evaluateur. — M. L. Z. GAUTHIER, Téléphone 2113.

Artistes-Peintres

F. ED. MELOCHE
PROFESSEUR à l'ECOLE des ARTS à Montréal
Médaillé à l'Exposition de Chicago 1893
Décoration d'Edifices Publics
RELIGIEUX ET CIVILS
Architecture - - - - - - - - Peinture
DOMICILE ET ATELIER 62 BERRI
MONTREAL. 47-1a
TÉLÉPHONE BELL, 6478.

H. A. MILLER
Peintre-Décorateur
Vitrier, Imitateur, Blanchisseur, Etc
1996 rue Ste-Catherine, Montréal.
Résidence : 95 rue Jacques-Cartier
—1

NAP. ST-CHARLES
468 RUE ST-LAURENT, MONTREAL
PEINTRE-DECORATEUR
Peintre de maisons, d'enseignes, à Fresques, doreur, tapissier, blanchisseur, vitrier et imitateur.
SPÉCIALITÉS : Décorations d'édifices publics, églises, chapelles, etc. 132-1 an

Marchands de Bois

O. DUFRESNE JR., & FRERE
MARCHANDS ET MANUFACTURIERS DE
BOIS DE SCIAGE
2388 rue Notre-Dame, Montréal
Scieries à Windsor Mills P.Q.
38—1a TELEPHONE No —

Avocats

OUIMET, EMARD & MARRAULT
AVOCATS
Bureau : No 180 Rue Saint-Jacque
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal.
Hon. J. A. OUIMET, C. R., M. P. ; J. U. EMARD, L. L. L. ; E. MARRAULT, L. L. B.
Téléphone No 1408. Boîte P. O. 80—1a

ESSAI GRATUIT

LES PILULES DU DR. CLARK DONNANT LA VIGUEUR AUX NERFS, sont un remède très efficace pour la guérison de la débilité nerveuse sous toutes ses formes, l'absence de mémoire, le mal de tête, l'insomnie, la perte de la vigueur corporelle, etc. Le traitement du Dr Clark opère une guérison rapide et permanente sur les cas les plus désespérés. Ma liste de témoignages contient des milliers de noms ; ce remède en a guéri d'autres, il vous guérira pareillement, $1 la boîte, six boîtes pour $5. Envoyez 40c en timbres poste pour un essai gratuit.

J. S. CLARK.
3-1an 3458 Archer Ave., Chicago, Il

ESSAI GRATUIT
AUX HOMMES FAIBLES

Les personnes souffrant des suites des erreurs de jeunesse, perte de la vigueur corporelle, de la varicocèle, etc., trouveront un remède efficace dans les pilules pour les nerfs, du professeur DUMONT ; des milliers de cas de la pire espèce, qui avaient résisté longtemps aux remèdes, ont été guéris parfaitement. 15,000 témoignages de toutes les parties du monde. Prix par paquet, $1.00, six pour $5.00 ; paquet d'essai envoyé au reçu de 10 cents en timbres de poste. Adresse, Dr R. DUMONT, 81 E. rue Washington, Chicago, Ill., U. S. A. 74-1an

FEUILLETON

MALHEUR ET BONHEUR

(*Suite*)

Anne, avec ces brusques réactions de volonté qui distinguaient sa nature bien trempée, avait déjà repris possession d'elle-même ; d'un geste doux, mais très ferme, elle repoussa les fleurs.

—Je vous remercie, Monsieur, fit-elle, mais moins encore peut-être que tout à l'heure, je ne puis, connaissant sa signification, accepter ce bouquet. Je vous sais gré, ajouta-t-elle avec un sourire dont elle dissimula mal l'ironie involontaire, de l'honneur que vous me faites en me demandant ma main pour monsieur votre fils, et j'ai le regret d'y répondre par un refus formel et irrévocable.

—Comment un refus, répéta M. Chantepôt qui n'en pouvait croire ses oreilles, que voulez-vous dire ? ne comprenez-vous pas que c'est moi-même qui, d'accord avec ma femme, vous demande en mariage pour notre fils.

—Je l'ai bien compris, répondit Anne très calme.

—Mais avez-vous compris que ce mariage, se faisant avec notre assentiment, les conditions ne sont plus les mêmes que si Jules vous avait épousée contre notre volonté ? Je le dote de 500 mille francs et je l'accepte pour associé. Vous savez, ou tout au moins vous avez pu entendre dire ce que ce titre lui vaudra ; la maison Chantepôt est, Dieu merci, bien connue pour faire ses affaires !

—Je n'en doute pas, fit Anne poliment.

—Vous voyez donc que c'est une fortune, une vraie fortune que mon fils vous apporte.

—Je le sais, Monsieur, mais cela ne peut rien changer à ma résolution, répliqua Anne avec fermeté, encore une fois je suis touchée de la démarche que vous voulez bien faire près de moi, mais je ne puis que vous dire que je n'épouserai pas monsieur votre fils.

—Et pourquoi, s'il vous plaît, pourquoi, Mademoiselle ? demanda M. Chantepôt qui commençait à s'irriter.

—Parce que... parce que... balbutia Anne très embarrassée, ne voulant sous peine de grossièreté, dire la vérité, parce que je ne trouve pas en M. Jules des goûts, des sentiments pareils aux miens et que je crois cette similitude nécessaire pour le bonheur dans le mariage.

—Oh ! des idées de grandeur, des velléités d'ambition ou d'orgueil il n'en a sûrement pas, il le prouve d'ailleurs en cette occasion ! répliqua Mme Chantepôt plus prompte que son mari à se froisser de la réponse de la jeune fille.

—Ce ne sont pas ces idées-là que je voudrais voir partagées par celui que j'épouserai, Madame, répondit fièrement Anne, car je ne les ai pas et je crois, moi aussi, le prouver à ce moment en refusant la main de monsieur votre fils.

—Mais ma pauvre enfant, interrompit M. Chantepôt d'un ton paternel, vous ne voulez donc absolument pas vous marier, jamais ?

—Je n'ai pas dit que je ne voulais pas me marier, fit Anne, quoiqu'il soit très probable que je ne le fasse jamais ; mais si je m'y décide un jour, je n'épouserai qu'un homme auquel je sois sûre de m'attacher et monsieur votre fils ne m'inspire pas la sympathie nécessaire pour que je puisse lui promettre les sentiments qu'il serait en droit d'exiger de moi si je l'épousais.

—Qu'avez-vous donc à redire contre lui ? demanda, acerbe, Mme Chantepôt ; n'est-il pas beau garçon, intelligent, ne vous témoigne-t-il pas une affection qui dénote son désintéressement et sa générosité ?

—Assurément, Madame, fit Anne, toujours polie.

—Serait-ce, reprit alors M. Chantepôt, les quelques écarts de conduite dont je vous ai parlé à Bernacle qui vous effraient ? Il n'y aurait pas de quoi. Si Jules s'y est laissé aller, c'est dans son dépit de ne pouvoir vous épouser.

—Mlle Marsan aurait mauvaise grâce à reprocher à Jules une chose dont elle est cause, après tout, interrompit Mme Chantepôt.

—Cause bien involontaire ! en tous cas, reprit Anne, répondant à cette insinuation. Du reste, je ne reproche rien à M. Jules, je ne discute pas sa conduite, seulement, je ne puis ni ne veux l'épouser et je vous saurais infiniment gré, Monsieur, ainsi qu'à Mme Chantepôt, de rompre cet entretien qui m'est véritablement pénible.

Ce disant, Anne se leva.

Mais M. Chantepôt ne l'entendait pas de cette oreille, il lui prit les deux mains et la força à se rasseoir.

—Un instant, Mlle Anne, lui dit-il, on ne refuse pas, sans raisons, un aussi beau parti que celui que je vous présente ; or, vous ne m'en avez pas donné une sérieuse. En avez-vous une, quelque affection que j'ignore, quelque engagement antérieur ? ajouta-t-il vivement en voyant les beaux sourcils noirs d'Anne se froncer.

—Si j'avais quelque affection ou quelque engagement, Monsieur, il m'eût été, je vous assure, infiniment plus facile de vous l'apprendre, répondit la jeune fille, que de vous dire ce que j'ai cherché à vous faire entendre de mon mieux, tout en respectant votre juste susceptibilité paternelle.

—Alors, continua M. Chantepôt avec obstination, c'est seulement l'espoir de trouver un jour ou l'autre une situation plus à votre goût que celle de mon fils qui vous fait le refuser ? prenez garde il y a une fable de Lafontaine qui raconte cela mieux que je ne saurais le faire, mais vous pourriez bien avoir le sort du héron.

—C'est possible, Monsieur, dit Anne à bout de patience et bien décidée à ne plus parler pour ne pas éclater.

—Mais laisse donc, mon ami, fit enfin Mme Chantepôt, elle aussi, exaspérée, ne vois-tu pas que nous sommes de trop petites gens pour Mlle Marsan ? ton fils a beau être riche et elle sans un sou, bien qu'elle ne soit plus qu'une institutrice, elle ne le considère pas comme de son monde ; c'est pourquoi elle le refuse. C'est un duc et pair qu'il lui faut ! eh bien, cherchez-le, Mademoiselle, ou bien attendez-le sous l'orme ; nous, nous saurons nous passer de vous et mon fils sera vite guéri de sa sotte et vaine passion lorsqu'il connaîtra l'intraitable orgueil de celle qui la lui a inspiré et le dédain qu'elle professe à son endroit.

—Je ne dédaigne personne, Madame, fit Anne résolument, et vous me prêtez des intentions bien loin de ma pensée ; j'estime que la vraie noblesse est celle du cœur et la réelle grandeur celle des sentiments ; et je les place si haut, que je ne me résignerais jamais, malgré tous les avantages matériels que l'on pourrait m'offrir, à lier ma vie à celle d'un homme qui n'aurait pas ces deux qualités en partage.

Et se levant, Anne salua poliment ses interlocuteurs et se disposait à s'éloigner lorsqu'à son tour Mme Chantepôt la retint.

—Ce n'est pas tout, Mademoiselle, lui dit-elle d'une voix qui tremblait de colère, vous devez comprendre qu'après ce qui vient de se passer vous ne pouvez plus rester avec nous.

—Je m'en rends si bien compte, Madame, fit Anne, que je projetais de vous demander de me rendre ma liberté.

—Elle vous est acquise, Mademoiselle, et vous pouvez chercher une place, répondit Mme Chantepôt, appuyant sur le mot, puisqu'il vous a plu de préférer à l'indépendance qui vous était offerte, la continuation de la servitude. Prenez votre temps, pour cela, je ne vous mets point à la porte, ajouta-t-elle encore, reprenant cette affectation de dignité qui lui plaisait si fort.

—Je vous en remercie, Madame, dit Anne, mais, en tous cas, je ne serais point dans la rue ; je puis retourner d'où je viens et c'est ce que je compte faire dès demain.

—Et Lucienne ? interrompit M. Chantepôt qui avait cessé de prendre part à la conversation.

—Lucienne laissera partir Mademoiselle en apprenant qu'elle a refusé d'être sa sœur, fit Mme Chantepôt.

—Oh ! Madame, s'écria Anne, pourquoi le lui dire ? pourquoi troubler la paix et l'innocence de cette chère petite âme blanche ?

—Comment faire, alors ? dit M. Chantepôt.

—Mais la préparer tout doucement, sans secousses, à l'idée de la séparation, lui dire que je la quitte pour retourner chez les Dessables, que je ne serai plus institutrice. Elle le croira aisément, ayant souvent entendu les habitants de Maison Blanche désirer que je revienne vivre près d'eux ; et son jeune cœur, si généreux déjà, si dévoué, acceptera mieux, j'en suis persuadée, la pensée de mon départ (qu'on pourra aussi lui dire nécessité par ma santé) lorsqu'elle songera au bonheur qui m'attend dans la vie à laquelle je reviens.

—Le plan n'est pas mauvais, dit M. Chantepôt, mais, pour cela, il ne faut par partir demain.

—Mlle Marsan, fit sa femme, peut bien, il me semble, rester quelques jours dans la famille qui, depuis dix-huit mois, la comble de prévenances et de bienfaits, elle lui doit bien cela !

—Si vous le désirez, Madame, répondit Anne, je resterai encore chez vous le temps nécessaire pour habituer Lucienne à mon départ. Ce n'est pas pour quelques jours que je faillirai à ma tâche... de reconnaissance, ajouta-t-elle avec un involontaire et triste sourire.

Et se retirant pour de bon, cette fois, elle dit encore à Mme Chantepôt :

—Serait-ce trop vous demander, Madame, que de vous prier de vouloir bien, pour ce soir, me faire servir dans ma chambre, je me sens un peu souffrante.

—Il en sera comme vous le désirez, Mademoiselle, répondit celle-ci cérémonieusement.

—Et c'est le mieux, conclut M. Chantepôt, comme cela Jules ne verra pas Mlle Marsan avant d'avoir pris sa décision.

Puis Anne étant partie, il ajouta tout bas :

—Que vais-je en faire maintenant de Jules ?...

Anne n'était pas plutôt remontée chez elle qu'elle éprouva, au fond d'elle-même, la douceur d'une sensation de délivrance. Délivrée ! elle l'était en effet, de cette lourde tâche sous laquelle pliaient ses épaules, non son courage, et qu'elle n'avait pas voulu déserter ? C'était la Providence qui en quelque sorte, lui donnait son congé, lui permettant, lui imposant même, de quitter cette maison où elle n'avait eu que des chagrins, ressenti que des souffrances, et où elle n'était restée que par une abnégation dont le dévouement pouvait presque sembler exagéré à des âmes moins hautes que la sienne. Dans cette joie de la chaîne rompue venait bien se mêler un sentiment de regret de quitter Lucienne, mais l'égoïsme humain est tellement de toutes les natures, même les meilleures que cette ombre, si elle attrista un peu l'horison d'Anne, n'arriva point à le lui gâter tout à fait. L'effort de volonté qui avait retenu la jeune fille chez les Chantepôt avait été tant prolongé que, lorsqu'il lui fut permis de le cesser, la détente fut si brusque et si complète qu'elle ne laissa plus place, pour le premier moment, à d'autre impression que celle de la jouissance de la liberté et de la paix recouvrées. Anne prévoyait bien qu'elle aurait peine à résigner Lucienne à la séparation, mais elle espérait, à force de délicatesse et de précaution, y arriver ; elle entrevoyait aussi que M. et Mme Chantepôt n'étaient pas au bout de leurs difficultés avec leur fils ; mais, de cela, elle n'avait cure, et n'éprouvait plus que la hâte de sortir au plus tôt de cette maison qui avait été pour elle un enfer, bien résolue qu'elle était désormais à ne plus s'y laisser retenir par aucune considération, au delà d'une semaine, au plus.

Ainsi qu'elle l'avait dit à Mme Chantepôt, elle comptait retourner à Maison-Blanche, mais son intention n'était pas d'y rester ; aussi n'écrivit-elle pas seulement à Mme Dessables pour lui apprendre ce qui s'était passé et lui annoncer son retour éventuel, dans le cas où, d'ici peu, une nouvelle situation ne lui serait pas offerte, mais elle écrivit encore à sa fidèle amie, Mme de Charton, pour la prier de lui chercher de nouveau une position.

"Je ne crains pas l'éloignement, lui "disait-elle en terminant, que M. de "Charton, dans ses voyages, trouve à "me caser au bout du monde, j'aime "plutôt que de rester dans ce pays-ci "ou dans sa proximité relative."

C'était là le fond de son cœur, elle voulait fuire Erras et les Chantepôt ; elle avait un peu la crainte, si elle ne mettait pas entre elle et lui l'obstacle d'une grande distance, que le fils Chantepôt, réalisant une de ses menaces, ne la suivît, mais ce qu'elle désirait surtout, c'était ne pas voir Jean Dessables épouser Emilie. Puisque les Chantepôt avaient fini par consentir au mariage de leur fils avec une fille ruinée, nul doute qu'ils ne consentissent aussi, un jour, à celui de leur fille avec un jeune homme pauvre, mais plein d'avenir. Cette union, elle ne cherchait plus à se le cacher, lui causerait un mal affreux ; c'est pourquoi elle aurait voulu être loin lorsqu'elle aurait lieu, afin que l'écho, affaibli par la distance, n'en ait plus la même force pour frapper son pauvre cœur, qu'il devait briser !

(*A suivre*)